



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2026

Concours : CAPLP externe et CAFEP-CAPLP

Section : économie et gestion

Option : sécurité et prévention

Rapport de jury présenté par : Mme Christine GAUBERT-MACON, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, présidente du jury

Table des matières

Mot de la présidente.....	5
Bilan de la session 2026	6
ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	7
1. Épreuve d'admissibilité 1 : droit, économie et management.....	7
1.1 Définition de l'épreuve	7
1.2. Éléments statistiques	7
1.3 Programme de l'épreuve.....	7
1.4 Présentation du sujet de la session 2026	8
1.5 Conseils de préparation pour la session 2027	15
Conclusion	17
2. Épreuve d'admissibilité 2 :analyse de situations professionnelles.....	18
2.1 Définition de l'épreuve	18
2.2 Éléments statistiques	18
2.3 Présentation du sujet de la session 2026	18
2.4 Conseils de préparation pour la session 2027	26
Conclusion.....	27
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION.....	28
1. Épreuve d'admission 1 : exposé et échange avec le jury	28
1.1 Définition de l'épreuve	28
1.2. Éléments statistiques	28
1.3. Finalités de l'épreuve et attendus généraux.....	29
1.4. Analyse du premier temps : préparation et exposé.....	30
1.5. Analyse du second temps : échange avec le jury	32
1.6 Points de vigilance propres à l'option sécurité-prévention	33
1.7 Bilan transversal des prestations	33
1.8 Conseils de préparation pour la session 2027	34
1.9. Exemple de grille de lecture d'un sujet	36
Conclusion	36
2- Épreuve d'admission 2 : entretien avec le jury	37
2.1 Définition de l'épreuve	37
2.2 Éléments statistiques	37
2.3 Finalités de l'épreuve et attendus généraux.....	38

2.4 Analyse du temps de présentation de la personne candidate (cinq minutes)	39
2.5. Analyse du temps d'échange avec le jury (dix minutes)	40
2.6 Analyse du second temps : entretien et mise en situation (20 minutes)	42
2.7 Spécificités de l'option sécurité-prévention	47
2.8 Bilan transversal des prestations	48
2.9 Conseils de préparation pour la session 2027	49
Conclusion.....	50
ANNEXES	52
Annexe 1 : note aux candidats pour les épreuves d'admission pour la session de 2026	52
Annexe 2 : sujet n° 1 de l'épreuve 1 d'admission	53
Annexe 3 : attendus du sujet n° 1 de l'épreuve 1 d'admission	63
Annexe 4 : sujet n° 2 de l'épreuve 1 d'admission	73
Annexe 5 : attendus du sujet 2 de l'épreuve 1 d'admission.....	90
Annexe 6 : sujets et attendus de l'épreuve 2 d'admission	92

Pour aider à la préparation des concours du **CAPLP externe et du CAFEP-CAPLP Économie et gestion Sécurité et prévention**, le ministère met à disposition la définition des épreuves du concours , le programme du concours, les sujets des épreuves écrites ainsi que les rapports des jurys qui commentent ces épreuves et donnent des indications sur les attentes des jurys : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-dans-un-lycee-professionnel-le-caplp-1399>

Mot de la présidente

Cette session du CAPLP Économie et gestion option Sécurité et prévention est la première avec une définition des épreuves renouvelée. Les lauréats vont être formés pour intervenir dans les formations préparant aux CAP Agent de sécurité et au baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité.

Cette nouvelle modalité du concours se différencie de ses quatre premières sessions par des épreuves qui ont permis d'évaluer les connaissances et compétences des candidats dans le domaine de la sécurité. Les compétences pour enseigner seront travaillées durant la formation selon le profil des lauréats par la préparation d'un master enseignement et éducation (M2E¹) ou encore d'un diplôme interuniversitaire (DIU) au sein d'un institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ).

Les futurs enseignants qui ont été recrutés devront ainsi se former aux concepts, méthodes et techniques relevant des secteurs de la sécurité publique, civile et privée mais aussi aux connaissances juridiques, économiques et managériales nécessaires dans cette filière de formation en plein développement, qui répond à l'intérêt des jeunes et aux besoins grandissants liés aux enjeux sécuritaires.

Cette session a permis de recruter des candidats à la hauteur des attentes puisque tous les postes et contrats ont été pourvus. Par définition il s'agit d'un concours, avec un nombre de places limité, et le jury engage tous les candidats qui n'ont pas été retenus à se représenter l'année prochaine. Le contenu du présent rapport de jury a été conçu pour les aider à se préparer pour la session 2027.

Nous ne pouvons conclure ce mot sans remercier toutes les personnes qui ont permis à cette session de se dérouler dans les meilleures conditions : les gestionnaires et cadres de la DGRH, les membres du jury, la direction et le personnel du lycée Paul Bert de Bayonne qui a accueilli les épreuves d'admission. Enfin une mention particulière doit être faite aux membres du bureau du concours : ses deux vice-présidents et son secrétaire général. Sans eux, sans leur engagement extrême, sans aussi leur ouverture d'esprit et leur sens des rapports humains, ce concours n'aurait pas été ce qu'il a été !

Christine Gaubert-Macon
Présidente du jury
IGÉSR du groupe Économie et gestion

¹ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/le-master-m2e-une-formation-professionnalisante-pour-les-futurs-enseignants-et-conseillers-d-1527>

Bilan de la session 2026

Le jury d'admissibilité du concours s'est déroulé le 27 avril 2026.

Les épreuves d'admission ont eu lieu au lycée professionnel Paul Bert - 73 rue Bourgneuf 64100 BAYONNE les 17 et 18 juin 2026.

	Session 2026		
	Public	Privé	Total
Postes/contrats	10	2	12
Candidats inscrits	120	40	160
Candidats présents			
Épreuve 1	50	23	73
Épreuve 2	50	23	73
Candidats admissibles	17	5	22
Barre d'admissibilité	6,6	9,57	
Candidats présents aux épreuves d'admission	16	5	21
Candidats admis sur liste principale	10	2	12
Barre d'admission	10,58	12,9	
Candidats inscrits sur liste complémentaire	1	2	
Moyenne des candidats admis sur liste principale	13,02	13,36	

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve d'admissibilité 1 : droit, économie et management.

1.1 Définition de l'épreuve

Durée : 4 heures.

Coefficient : 2.

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management.

Elle comporte deux parties indépendantes :

- la première partie consiste à répondre à une série de questions ;
- la seconde partie consiste à traiter une problématique donnée sous forme structurée et argumentée.

Le sujet de l'épreuve est commun à toutes les options du Capet Économie et gestion.

L'épreuve permet d'apprécier la maîtrise des connaissances disciplinaires et des compétences méthodologiques associées à chacun des champs disciplinaires.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

1.2. Éléments statistiques

	Session 2026
Nombre de copies corrigées	73
Moyenne générale sur 20	5,66
Note la plus basse sur 20	1,29
Note la plus haute sur 20	15,65
Ecart-type	2,93

	Note <=5	5<Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	29	37	6	1
Pourcentage	39,7 %	50,7 %	8,2 %	1,4 %

1.3 Programme de l'épreuve

Programme commun aux différentes options du CAPLP d'économie gestion.

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec les programmes d'enseignement (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

A- Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau licence ainsi que les questions, compétences et savoirs associés du programme de «

culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur traités au niveau licence.

B- Les thèmes suivants traités au niveau licence

Droit

- Les droits et les biens
- Le droit des obligations
- Le droit de l'immatériel et du numérique
- Le droit des sociétés et la responsabilité sociétale des entreprises
- Les relations individuelles et collectives de travail

Économie

- Introduction à l'analyse économique :
- Les agents économiques, les différents types de biens
Le fonctionnement des marchés et la fixation des prix
Les échanges économiques
La création de la richesse produite et sa répartition
- La dynamique de la croissance économique et le développement
 - Le financement de l'économie
 - Le rôle de l'État et les politiques économiques
 - L'économie internationale
 - L'économie sociale et solidaire, et le développement durable

Management

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques (de l'entreprise)
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

Partie spécifique du programme pour l'option Sécurité et prévention :

A. Les compétences et connaissances associées aux blocs professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel « Métiers de sécurité », traitées au niveau licence.

B. Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Le cadre juridique de l'activité de prévention-sécurité
- La démarche qualité dans le domaine de la prévention-sécurité
- La gestion de la relation client dans le domaine de la prévention-sécurité
- La gestion des ressources humaines dans le domaine de la prévention-sécurité,
- Les relations entre les différents acteurs de la prévention-sécurité et la mise en oeuvre du concept de sécurité globale

1.4 Présentation du sujet de la session 2026

Le sujet de l'épreuve 1 d'admissibilité de la session 2026 est disponible à l'adresse [Sujets des épreuves d'admissibilité et rapports des jurys des concours du CAPLP de la session 2026 | devenirenseignant.gouv.fr](https://www.devenirenseignant.gouv.fr)

Pour la session 2026, le sujet était ancré dans un contexte portant sur le groupe Stellantis. Ce support permettait d'évaluer successivement la capacité des candidats à conduire un diagnostic externe, à analyser les effets d'une transformation de la chaîne de valeur, à rédiger des clauses contractuelles, à résoudre un cas pratique en droit du travail et, enfin, à construire une réflexion économique structurée et argumentée.

1.4.1 Finalités de l'épreuve et attendus généraux

Une épreuve de connaissances et de méthode

Cette épreuve ne saurait être réduite à un exercice de restitution. Elle appelle une mobilisation raisonnée de savoirs disciplinaires, dans des formats variés. La personne candidate doit montrer qu'elle sait identifier la nature de la question posée, choisir la méthode qui lui correspond et construire une réponse adaptée à l'objectif poursuivi.

Le jury attend ainsi des candidats qu'ils distinguent nettement ce qui relève d'un diagnostic en management, d'une rédaction juridique ou d'une réflexion économique argumentée. Une connaissance exacte, mais non contextualisée ou non méthodiquement exploitée, demeure insuffisante.

Une exigence de rigueur rédactionnelle

La qualité de l'expression écrite constitue un élément important de l'évaluation. Une copie structurée, lisible et rédigée dans une langue correcte favorise l'intelligibilité du raisonnement. À l'inverse, les formulations approximatives, les emplois impropres du vocabulaire disciplinaire, les constructions syntaxiques défailtantes ou l'absence d'organisation apparente fragilisent fortement la démonstration.

Le jury rappelle qu'une pensée claire se traduit par une rédaction claire. L'effort de précision terminologique, de hiérarchisation des idées et de mise en forme du propos est donc pleinement valorisé.

Une exploitation raisonnée des annexes

Les annexes ont pour fonction d'éclairer le contexte, d'alimenter l'analyse et de permettre à la personne candidate d'étayer sa démonstration. Elles n'ont pas vocation à être paraphrasées. Une exploitation pertinente suppose d'identifier les documents réellement utiles à la question posée, d'en extraire les éléments significatifs et de les intégrer à un raisonnement personnel.

Les copies les plus abouties ne se contentent pas de citer les annexes ; elles montrent ce que les documents permettent de comprendre et de démontrer.

1.4.2 Analyse de la première partie : management et droit

La question de management 1.1 : réaliser le diagnostic externe du groupe Stellantis

Cette question invitait les candidats à produire un véritable diagnostic externe du groupe Stellantis dans un environnement particulièrement évolutif. Le sujet imposait donc d'identifier et d'organiser des facteurs d'environnement susceptibles de constituer des opportunités ou des menaces pour l'entreprise.

Le jury attendait une réponse construite à l'aide d'un outil d'analyse clairement identifiable, tel qu'une approche de type PESTEL ou une structuration en opportunités et menaces. Les meilleures copies ont su dépasser le relevé documentaire pour proposer une lecture stratégique du contexte : pressions réglementaires liées à la transition écologique, concurrence internationale accrue, tensions géopolitiques, évolution de la demande, mutations technologiques, enjeux de souveraineté industrielle et de gouvernance.

Un nombre significatif de copies a toutefois présenté une simple juxtaposition d'informations issues des annexes, sans hiérarchisation ni mise en relation. D'autres ont confondu diagnostic externe et diagnostic interne, ou ont limité leur réponse à des considérations très générales sur le marché automobile.

Le jury recommande aux candidats de veiller à annoncer l'outil retenu, à classer les informations, puis à conclure le diagnostic par une synthèse explicite. Il ne s'agit pas d'accumuler des faits, mais d'en dégager la portée stratégique pour l'entreprise considérée.

La question de management 1.2 : expliquer les enjeux de la transition du thermique vers l'électrique sur la chaîne de valeur

Cette question supposait la mobilisation explicite de la notion de chaîne de valeur. Le jury attendait que les candidats montrent comment la transition vers le véhicule électrique transforme les activités principales et les activités de soutien de l'entreprise.

Les réponses les plus convaincantes ont fait apparaître une recomposition d'ensemble : évolution des approvisionnements et dépendance accrue aux batteries et matériaux critiques, transformation des processus de production, adaptation de la logistique, renouvellement des compétences, poids croissant de la recherche-développement, redéfinition des services après-vente et montée en puissance du logiciel dans la proposition de valeur.

Une partie des copies a toutefois traité la question comme un développement général sur l'électrification du secteur automobile, sans appui réel sur la notion de chaîne de valeur. Dans certains cas, des enjeux étaient évoqués, mais demeuraient insuffisamment organisés et analysés.

Le jury invite les futurs candidats à adopter un raisonnement fonctionnel : partir de la notion, distinguer les différentes activités concernées, puis montrer les conséquences stratégiques, industrielles, sociales et concurrentielles de la transformation. La qualité de la réponse repose autant sur la structuration que sur la pertinence des éléments mobilisés.

La question de droit 2.1 : rédiger des clauses contractuelles

Cette question appelait une production juridique rédigée. La personne candidate devait transformer des besoins opérationnels clairement énoncés en clauses contractuelles précises, cohérentes et juridiquement exploitables.

Les meilleures copies ont adopté une présentation conforme aux usages contractuels : intitulé de clause, désignation des parties, définition des obligations respectives du loueur et du locataire, précision des conditions de prise en charge, du rappel d'entretien, du dépannage, de la mise à disposition d'un véhicule de remplacement et du suivi annuel de maintenance.

De nombreuses copies, en revanche, ont répondu sous forme de commentaires, de listes ou d'explications générales. D'autres ont omis certains éléments pourtant explicitement demandés par la consigne, ou ont proposé une rédaction trop approximative pour satisfaire aux exigences d'un document contractuel.

Le jury rappelle que cette question ne portait pas sur la connaissance abstraite du droit des contrats, mais sur la capacité à rédiger. Une préparation efficace suppose donc un entraînement spécifique à la rédaction juridique appliquée, en portant une attention particulière au vocabulaire, à la précision des obligations et à la cohérence d'ensemble de la clause.

La question de droit 2.2 : analyser le refus éventuel d'un changement de lieu de travail

Cette question relevait pleinement de la méthodologie du cas pratique. Il s'agissait d'apprécier, au regard des faits présentés, si le salarié pouvait ou non refuser l'affectation proposée, en distinguant le simple changement des conditions de travail de la modification du contrat de travail.

Le jury attendait un raisonnement juridique en plusieurs étapes : qualification des faits, formulation d'un problème de droit, rappel de la règle applicable, mobilisation de la jurisprudence, confrontation de la règle aux circonstances de l'espèce, puis conclusion motivée.

Les meilleures copies ont su discuter de manière nuancée la question du secteur géographique, en montrant que la seule proximité kilométrique ne saurait suffire. Elles ont pris en compte les conséquences concrètes du changement : temps de trajet, accessibilité, nouvelles contraintes liées au lieu d'exercice, insertion du salarié dans les locaux d'un client et portée de la clause contractuelle mentionnant le lieu d'affectation initial.

Les copies les plus fragiles ont soit récité des éléments de cours sans les appliquer au cas, soit proposé une réponse intuitive et non démontrée. Le jury insiste sur le fait qu'en droit, une solution n'a de valeur que si elle est juridiquement construite. La rigueur de la démonstration demeure le critère essentiel.

1.4.3 Analyse de la seconde partie : réflexion structurée et argumentée en économie

La seconde partie de l'épreuve demandait aux candidats de traiter, sous une forme structurée et argumentée, la question de savoir si le règlement européen 2024/1257 pouvait constituer, pour l'économie française, un levier de croissance économique. Cet exercice exigeait à la fois une problématisation claire, une mobilisation pertinente des connaissances et une exploitation raisonnée du dossier documentaire.

Les meilleures copies ont montré qu'il ne s'agissait ni d'un commentaire linéaire des annexes ni d'une dissertation générale sur l'environnement. Les termes du sujet ont été définis, les mécanismes économiques à l'œuvre identifiés et une démonstration nuancée a été présentée. Elles ont par exemple montré que la norme pouvait stimuler l'investissement, l'innovation, la montée en gamme, la réindustrialisation de certaines filières et l'émergence de nouvelles activités, tout en soulignant les coûts d'ajustement, les risques de perte de compétitivité pour certains acteurs et les contraintes financières ou technologiques associées.

Un nombre important de copies est cependant resté trop descriptif. Plusieurs candidats ont paraphrasé les documents, sans dégager une véritable ligne argumentative. D'autres ont développé un propos trop général sur la croissance verte ou la transition écologique, sans traiter précisément l'objet réglementaire du sujet ni ses effets potentiels sur l'économie française.

Le jury rappelle que la réflexion économique attendue doit s'appuyer sur une problématique explicite. Elle suppose un plan cohérent, des notions précisément définies, une articulation entre arguments et exemples, ainsi qu'une conclusion qui réponde clairement à la question posée. La nuance, lorsqu'elle est construite, constitue un atout ; l'hésitation ou l'indécision non argumentée n'en constituent pas un.

Une mobilisation des théories économiques et des auteurs de référence

Dans cette seconde partie, le jury attendait explicitement que les candidats ne se limitent pas à une lecture descriptive de la réglementation environnementale ou à une reprise des annexes. La qualité d'une copie reposait aussi sur sa capacité à mobiliser des cadres théoriques solides permettant d'éclairer la question posée : dans quelles conditions une contrainte réglementaire peut-elle devenir un levier de croissance pour l'économie française ?

Le jury présente ci-dessous certaines théories que les candidats pouvaient mobiliser sans attendre de ceux-ci qu'elles soient toutes citées.

Les candidats pouvaient d'abord s'appuyer sur les analyses de Joseph Schumpeter relatives à l'innovation et à la destruction créatrice : une nouvelle réglementation peut accélérer la transformation productive, stimuler l'apparition de nouvelles filières, soutenir l'émergence d'entreprises innovantes et favoriser le renouvellement du tissu productif. Dans le cas étudié, la transition vers des technologies moins polluantes pouvait ainsi être interprétée comme un facteur de recomposition industrielle et de création de valeur à moyen terme.

Les théories de la croissance endogène constituaient également un appui particulièrement pertinent. Les travaux de Paul Romer, Robert Lucas ou encore Philippe Aghion et Peter Howitt permettaient de montrer qu'une dynamique durable de croissance repose sur l'accumulation de connaissances, l'innovation, le capital humain et l'investissement en recherche et développement. Dans cette perspective, une réglementation européenne exigeante peut agir comme un signal de long terme orientant les investissements publics et privés vers des secteurs à forte intensité technologique, favorisant l'apprentissage collectif, la montée en compétences et la diffusion de nouvelles technologies.

Les candidats pouvaient aussi mobiliser l'hypothèse de Porter, formulée par Michael Porter et Claas van der Linde, selon laquelle une réglementation environnementale bien conçue peut inciter les entreprises à innover, à améliorer leur efficacité productive et, à terme, à renforcer leur compétitivité. Cette référence était particulièrement adaptée au sujet : il s'agissait précisément d'examiner si la contrainte normative pouvait produire des effets positifs sur l'offre, l'investissement, la qualité de l'appareil productif et le positionnement de l'économie française sur des marchés d'avenir.

D'autres approches permettaient d'enrichir l'analyse. Une lecture inspirée de l'économie publique pouvait rappeler, à la suite d'Arthur Pigou, que la réglementation vise notamment à corriger des externalités négatives, ici environnementales, que le marché ne prend pas spontanément en charge. Dans cette logique, la norme ne constitue pas seulement une contrainte ; elle peut aussi améliorer l'allocation des ressources à long terme en orientant la production et la consommation vers des activités socialement plus efficaces. Les candidats pouvaient également évoquer les analyses keynésiennes lorsque le sujet amenait à souligner le rôle de l'investissement public, des aides, de l'effet d'entraînement et de la coordination macroéconomique dans la transition écologique.

Inversement, une copie équilibrée devait aussi être capable de mobiliser des références permettant de discuter les limites de cette dynamique. Une lecture plus néoclassique pouvait conduire à souligner que toute réglementation génère des coûts d'ajustement, peut peser sur la rentabilité à court terme, réduire la compétitivité-prix de certaines entreprises ou fragiliser les secteurs qui ne disposent pas immédiatement des capacités d'adaptation requises. Les candidats pouvaient ainsi opposer, de façon nuancée, les effets attendus de long terme en matière d'innovation et de compétitivité aux risques de court terme liés aux coûts de conformité, aux besoins de financement, aux destructions d'emplois dans certaines branches et aux écarts de compétitivité internationale.

Le jury valorise donc les copies capables d'articuler les annexes à des références théoriques explicites. Il n'était pas attendu un exposé savant ni une accumulation d'auteurs. En revanche, une copie de qualité devait montrer que la personne candidate sait convoquer à bon escient quelques repères théoriques majeurs, les expliquer avec justesse, puis les mettre au service d'une argumentation appliquée au sujet.

Pour la préparation des prochaines sessions, il est donc recommandé de constituer, en économie, un répertoire maîtrisé d'auteurs, de mécanismes et de controverses mobilisables sur les questions de croissance, d'innovation, de politique publique, d'environnement et de compétitivité.

1.4.4 Bilan transversal des copies

L'examen transversal des copies fait apparaître des constantes fortes dans la manière dont les candidats abordent l'épreuve. Au-delà des spécificités propres à chaque question, le jury observe des qualités réelles chez une partie des candidats, mais aussi des fragilités récurrentes qui appellent une vigilance méthodologique accrue.

Des copies souvent sérieuses, mais d'un niveau très hétérogène

Le jury a relevé, chez de nombreux candidats, un engagement réel dans le traitement du sujet et une volonté manifeste d'exploiter le dossier documentaire. Cet investissement doit être salué. Toutefois, l'écart entre les copies demeure marqué. Les copies les plus abouties combinent des connaissances sûres, une méthode explicitement maîtrisée et une rédaction rigoureuse. Les copies les plus fragiles, en revanche, se caractérisent souvent par une approche partielle de la consigne, une difficulté à organiser les idées et une exploitation trop descriptive des documents. Cette forte hétérogénéité confirme que l'épreuve valorise prioritairement la capacité à raisonner et à structurer, et non la seule accumulation d'informations.

Une maîtrise méthodologique encore trop inégale

Le constat transversal le plus net porte sur la méthode. Un nombre significatif de candidats dispose d'éléments de connaissances pertinents, mais peine à les mobiliser dans une forme adaptée à la nature de la question posée. En management, certains développements restent descriptifs faute d'outil d'analyse clairement annoncé et mis en œuvre. En droit, des réponses juridiquement informées demeurent insuffisamment construites lorsque les étapes du cas pratique ne sont pas nettement identifiées. En économie, plusieurs copies présentent des idées pertinentes, sans toutefois les ordonner dans une problématique explicite et un plan cohérent. Le jury rappelle que la qualité de la méthode constitue un critère d'évaluation central dans les trois champs disciplinaires.

Une exploitation des annexes généralement repérée, mais souvent insuffisamment analytique

Le dossier documentaire a, dans l'ensemble, été utilisé par les candidats. Ce point constitue un acquis. Néanmoins, dans un trop grand nombre de copies, les annexes font l'objet d'une reprise linéaire ou d'une paraphrase, sans véritable sélection des informations ni mise en relation avec le raisonnement attendu. Le jury rappelle que les documents ne valent pas démonstration par eux-mêmes. Ils doivent être choisis pour leur utilité, reformulés avec précision et intégrés dans une argumentation personnelle. Les meilleures copies montrent précisément cette capacité à transformer un document en appui analytique, et non en simple matériau de remplissage.

Des qualités rédactionnelles et formelles encore très contrastées

L'examen des copies révèle également des écarts significatifs dans la qualité de l'expression écrite. Certaines copies offrent une présentation claire, une hiérarchisation visible des idées, des transitions nettes et un lexique disciplinaire précis.

D'autres présentent une rédaction plus approximative, des formulations vagues, une syntaxe fragile ou une organisation insuffisamment apparente.

Ces difficultés formelles ne sont pas secondaires : elles affectent directement l'intelligibilité du raisonnement et peuvent conduire à minorer la qualité réelle d'une idée mal exprimée. Dans le cadre d'un concours de recrutement d'enseignants, la maîtrise de l'expression écrite et la lisibilité du propos constituent des exigences pleinement légitimes.

Les caractéristiques des copies les plus convaincantes

De manière transversale, les copies les plus convaincantes présentent des caractéristiques communes. Elles répondent exactement à la question posée, annoncent une démarche de traitement, hiérarchisent les arguments et mobilisent un vocabulaire pertinent. Elles utilisent les annexes sans les paraphraser, relient les faits aux notions et prennent soin d'aboutir à une conclusion explicite. En droit comme en économie, elles fondent leur démonstration sur un enchaînement logique. En management, elles produisent une lecture stratégique cohérente du cas. Plus généralement, elles donnent au correcteur le sentiment que la personne candidate maîtrise non seulement des contenus, mais aussi une façon de penser et de rédiger attendue d'une ou d'un futur enseignant.

Les principales marges de progression identifiées par le jury

Le jury invite en conséquence les futurs candidats à porter une attention particulière à plusieurs points de vigilance : la lecture exacte des verbes de consigne, le choix d'une méthode adaptée à chaque type de question, l'articulation constante entre connaissances personnelles et dossier documentaire, la structuration apparente des développements, la précision du vocabulaire disciplinaire et la formulation d'une réponse conclusive véritablement ajustée à la question posée. Le renforcement de ces compétences transversales constitue un levier déterminant de progression pour les prochaines sessions.

1.5 Conseils de préparation pour la session 2027

La préparation de la session 2027 doit conduire les candidats à renforcer à la fois leurs savoirs disciplinaires et leur maîtrise des méthodes attendues. Le jury recommande une préparation régulière, progressive et appliquée, fondée sur des entraînements complets et non sur la seule révision de contenus théoriques.

1.5.1 Consolider les fondamentaux disciplinaires

Les candidats doivent disposer d'un socle conceptuel solide en management, droit et économie. En management, il convient notamment de maîtriser les principaux outils d'analyse de l'environnement et de l'organisation. En droit, il importe de connaître les règles applicables, mais aussi leur logique, leur champ d'application et leur traduction dans des situations concrètes. En économie, la compréhension des mécanismes de

croissance, de compétitivité, d'investissement, de régulation publique et de transition productive demeure essentielle.

Le jury conseille de privilégier une révision active : fiches de notions, entraînement à la définition précise des concepts, mobilisation d'exemples actuels et comparaison de situations d'entreprise.

Il est recommandé de s'appuyer sur des ressources éducatives institutionnelles, telles que celles proposées par le Centre de ressources en communication (Crcm²) de l'académie de Versailles. Ce site met notamment des actualités managériales, juridiques et économiques destinées aux filières tertiaires. Le site Melchior³ constitue également une ressource de référence en libre accès. Développé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et l'Institut de l'entreprise, il propose des vidéos, des contenus audio (*podcasts*), des études de cas d'entreprises ainsi que des analyses de l'actualité économique et sociale.

Il est également conseillé de consulter régulièrement la presse spécialisée afin de suivre l'actualité économique, juridique et managériale. Cette veille permet d'actualiser ses connaissances, d'illustrer les notions du programme par des exemples concrets et de mieux comprendre les enjeux contemporains.

1.5.2 Travailler explicitement les méthodes d'épreuve

Une préparation efficace à la session 2027 suppose un entraînement ciblé à chacun des formats de réponse attendus. Les candidats ont intérêt à s'exercer régulièrement à la réalisation d'un diagnostic externe, à la mobilisation de la chaîne de valeur, à la rédaction de clauses contractuelles, au traitement d'un cas pratique juridique et à la construction d'une réflexion économique structurée.

Il est recommandé de bâtir, pour chaque format, une grille de méthode simple et stable. À titre d'exemple en se basant sur le sujet de la présente session : outil annoncé, classement des facteurs et synthèse pour le diagnostic ; qualification, problème de droit, règle, application et conclusion pour le cas pratique ; définition, problématique, plan, démonstration et conclusion pour la partie économique.

1.5.3 S'entraîner en temps limité sur des sujets complets

Le niveau d'exigence de l'épreuve implique une gestion rigoureuse du temps. Pour la session 2027, il est fortement conseillé de réaliser des sujets complets dans les conditions de l'examen, afin de s'habituer à lire rapidement le dossier, à sélectionner les informations utiles, à répartir l'effort rédactionnel entre les différentes questions et à éviter les réponses inachevées.

Une préparation uniquement fragmentée, question par question, ne permet pas toujours d'acquérir la maîtrise globale attendue le jour de l'épreuve. Les entraînements complets sont donc indispensables.

² <https://crcm.ac-versailles.fr/>

³ <https://www.institut-entreprise.fr/melchior/>

1.5.4 Développer la qualité rédactionnelle

Le jury invite les candidats à accorder une attention soutenue à la qualité de leur expression écrite. La préparation de la session 2027 doit intégrer un travail sur la phrase, la ponctuation, la cohérence des enchaînements, la précision lexicale et la lisibilité de la copie.

Il peut être utile de relire systématiquement ses productions, d'identifier les formulations vagues ou impropres, et de s'habituer à employer un vocabulaire disciplinaire exact. Une copie rigoureuse sur le fond peut perdre une partie de sa portée si elle demeure confuse ou maladroitement rédigée.

1.5.5 Mieux exploiter les annexes sans les recopier

Les documents doivent être traités comme des appuis à l'analyse. Les candidats gagneront à s'entraîner à repérer, pour chaque question, les annexes centrales, les informations directement utiles et la manière de les intégrer dans une phrase de démonstration.

Pour la session 2027, le jury recommande de travailler la citation indirecte et la reformulation analytique : il ne s'agit pas de reproduire un passage du dossier, mais d'en extraire une idée et d'en expliquer l'intérêt au regard de la question.

1.5.6 Adopter une posture en vue d'enseigner

Enfin, cette épreuve s'inscrit dans un concours de recrutement d'enseignants. Le jury est sensible à la capacité de la personne candidate à raisonner avec clarté, à ordonner ses idées, à expliciter ses notions et à démontrer avec rigueur. Ces qualités relèvent non seulement de la réussite au concours, mais aussi de l'exercice futur du métier.

La préparation de la session 2027 peut donc utilement être envisagée dans cette perspective : apprendre à structurer sa pensée comme on structurerait un propos destiné à être transmis, argumenté et compris.

Conclusion

L'épreuve d'admissibilité 1 distingue les candidats capables d'articuler connaissances, méthode et contextualisation. Les meilleures copies répondent exactement à la consigne, mobilisent les notions avec justesse, exploitent les annexes avec discernement et conduisent un raisonnement clair, structuré et rigoureux.

Pour la session 2027, le jury encourage les futurs candidats à inscrire leur préparation dans une logique d'exigence progressive : consolider les fondamentaux, travailler les méthodes propres à chaque discipline, s'entraîner sur des sujets complets et améliorer la qualité de la rédaction. Une telle démarche constitue la condition la plus sûre d'une progression réelle et durable.

2. Épreuve d'admissibilité 2 : analyse de situations professionnelles

2.1 Définition de l'épreuve

Durée : 5 heures.

Coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option Sécurité et prévention.

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations professionnelles, à partir d'un dossier documentaire et à proposer des solutions.

L'épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances scientifiques et les compétences professionnelles relatives à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Ce cadre réglementaire implique que les candidats soient capables de traiter une commande complexe, d'exploiter un dossier documentaire, de formuler des propositions opérationnelles et juridiquement fondées, et de présenter une copie organisée, argumentée et rigoureuse.

2.2 Éléments statistiques

	Session 2026
Nombre de copies corrigées	73
Moyenne générale sur 20	6,65
Note la plus basse sur 20	1,28
Note la plus haute sur 20	15,91
Ecart-type	2,8

	Note <=5	5<Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	22	41	9	1
Pourcentage	30,1 %	56,2 %	12,3 %	1,4 %

2.3 Présentation du sujet de la session 2026

Le sujet de l'épreuve 2 d'admissibilité de la session 2026 est disponible à l'adresse [Sujets des épreuves d'admissibilité et rapports des jurys des concours du CAPLP de la session 2026 | devenirenseignant.gouv.fr](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/concours-du-CAPLP-de-la-session-2026)

Le sujet proposé prenait appui sur l'entreprise LPH SÉCURITÉ, candidate à l'externalisation du service de sécurité incendie et sûreté du site industriel de la société SOLTRAME situé à Saint-Claude, site classé ICPE.

Le contexte imposait aux candidats de raisonner à partir d'un cahier des charges précis, d'un budget annoncé, d'exigences de continuité d'activité, d'obligations réglementaires et de contraintes de ressources humaines.

Le premier dossier portait sur l'appel d'offres, la prestation, une gestion de crise et l'organisation d'un exercice avec la gendarmerie.

Le second dossier portait sur l'analyse d'un accident du travail, le recours encadré à la sous-traitance et la recherche de solutions d'employabilité à la suite d'une inaptitude.

Le jury souligne que cette épreuve ne peut être réduite à une restitution de connaissances isolées. Elle suppose une lecture attentive des consignes, un usage raisonné des annexes, une capacité à hiérarchiser les informations et une aptitude à formuler des propositions à la fois réalistes, argumentées et conformes au droit applicable. Les meilleures copies ont montré une véritable intelligence de situation ; les plus fragiles ont souvent produit des réponses descriptives, incomplètes ou trop générales, sans articulation suffisante entre le contexte, les références réglementaires et les choix opérationnels.

2.3.1 Finalités de l'épreuve et attendus généraux

Le sujet est spécifique à l'option sécurité-prévention. À ce titre, le jury attend des candidats qu'ils mobilisent une culture professionnelle solide dans les champs de la sûreté, de la sécurité incendie, de la gestion des risques, de l'organisation des prestations, du droit applicable à la sécurité privée et de la santé au travail. Le dossier documentaire n'a pas vocation à se substituer aux connaissances personnelles ; il constitue un support pour l'analyse qui doit être exploité avec discernement.

L'épreuve appelle une double exigence. D'une part, la personne candidate doit savoir analyser une situation professionnelle complexe, identifier les enjeux, repérer les contraintes et proposer une réponse adaptée. D'autre part, il doit traduire cette analyse dans une forme de rédaction professionnelle : note argumentée, stratégie énoncée de façon structurée, proposition d'une grille de critères, d'une démarche de prévention, d'un plan d'action ou encore de recommandations opérationnelles.

Les annexes faisaient apparaître plusieurs éléments structurants : un cahier des charges avec six postes à couvrir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, une attente forte en matière de réactivité, d'innovation, de certifications, de compte-rendu (*reporting*) et de continuité du service ; des contraintes réglementaires sur les contrôles, la sous-traitance, la confidentialité et le plan de prévention ; des données relatives aux ressources humaines de l'agence et au profil des agents ; enfin, des documents relatifs à un accident du travail, à l'inaptitude et au cadre légal. Une copie pertinente devait donc sélectionner les informations utiles et les mettre en relation avec la question posée.

À l'échelle de l'ensemble de l'épreuve, le jury valorise particulièrement les qualités suivantes :

- la compréhension précise de la commande formulée dans chaque question ;
- la capacité à adopter une logique de responsable d'agence ou de pilote de prestation ;
- la mobilisation du vocabulaire professionnel adapté ;
- la prise en compte des limites juridiques et déontologiques de l'activité de sécurité privée ;
- la formulation de propositions concrètes, hiérarchisées et justifiées ;
- la qualité de la rédaction, de l'organisation de la copie et de l'argumentation.

2.3.2 Analyse du dossier 1 – Appel d’offres et prestation

Question 1.1 – Démarche de gestion et de mobilisation des ressources humaines

Cette question invitait la personne candidate à proposer une stratégie de ressources humaines cohérente avec les exigences spécifiques du site de l’entreprise SOLTRAME. Le cahier des charges imposait une prestation continue, des qualifications précises en sécurité incendie, des compétences en assistance à personne et des capacités avérées à agir sur un site industriel à risques. La réponse attendue ne pouvait donc pas se limiter à une évocation générale du recrutement ; elle devait articuler les dimensions de planification, de qualification, de fidélisation, d’adaptation des effectifs et de professionnalisation.

Les copies les plus solides ont mis en évidence plusieurs leviers : mobilisation du centre de formation interne LPH Académie, recherche de profils combinant des qualifications SSIAP, secourisme et culture industrielle, partenariats facilitant l’accès à des compétences opérationnelles immédiatement mobilisables, notamment via des agents également sapeurs-pompiers volontaires, et construction d’un dispositif de montée en compétences ciblé. Elles ont aussi montré que les données sociales de l’agence – taux d’absentéisme élevé, forte part de contrats courts, niveau de satisfaction en recul – devaient être intégrées au raisonnement afin d’anticiper la sécurisation des effectifs affectés au site.

À l’inverse, un nombre important de copies sont restées très générales. Certaines ont confondu gestion des ressources humaines et simple tableau d’affectation. D’autres n’ont pas suffisamment pris en compte les compétences exigées par le cahier des charges, notamment l’articulation entre sécurité incendie, assistance à personne et capacité de réaction sur site industriel. Enfin, plusieurs candidats n’ont pas utilisé les annexes relatives aux ressources disponibles et aux certifications internes, ce qui affaiblissait fortement la crédibilité des réponses proposées.

Le jury recommande aux futurs candidats de s’entraîner à raisonner en matière de gestion prévisionnelle et opérationnelle des ressources humaines : analyse du besoin, repérage des écarts de compétences, choix des modalités de recrutement ou de formation, sécurisation des plannings, et anticipation de la continuité du service.

Question 1.2 – Argumentaire de soutenance et propositions d’amélioration de la prestation

Cette question visait la capacité de la personne candidate à défendre, face au client, une offre techniquement pertinente, conforme au cahier des charges et enrichie par des propositions d’amélioration. Elle devait donc adopter une posture de responsable d’agence capable de convaincre la direction de l’entreprise SOLTRAME sur la maîtrise du besoin, la faisabilité du dispositif, sa valeur ajoutée et sa conformité au droit.

Les meilleures copies ont articulé leur argumentaire autour de plusieurs axes : compréhension du besoin, adéquation du dispositif humain, exploitation des moyens déjà mis à disposition par le site, maîtrise du budget, capacité à proposer des innovations et engagement sur le suivi de la prestation.

Les propositions les plus pertinentes ont porté sur la main courante électronique, l’usage raisonné du drone pour les rondes ou les levées de doute, le recours à des

contrôles d'accès modernisés et la capacité à produire des indicateurs de qualité de service.

Les candidats les mieux préparés ont également su identifier le caractère juridiquement sensible du contrôle des coffres des véhicules personnels et ont montré qu'un prestataire ne pouvait soutenir une mesure manifestement contraire aux limites posées par le droit.

De nombreuses copies ont toutefois rencontré deux difficultés majeures. D'une part, l'argumentaire était parfois réduit à une description du cahier des charges, sans mise en valeur d'un positionnement commercial ou technique. D'autre part, certaines propositions d'amélioration ont été formulées sans appréciation de leur intérêt réel, de leur faisabilité, de leur coût ou de leur cadre légal. Or le jury attendait ici un raisonnement plus complet : proposer, justifier, encadrer et, le cas échéant, alerter sur les points de vigilance.

Pour la session 2027, il conviendra aux candidats de travailler la posture de conseil : une bonne réponse n'est pas seulement d'exécuter une commande, elle propose aussi de sécuriser la décision du client en signalant ce qui est possible, ce qui est souhaitable et ce qui ne peut être retenu en l'état.

Question 1.3 – Stratégie de gestion de crise pendant la période de grève

La situation de grève introduisait une forte dimension de sécurité globale et de droit applicable. La personne candidate devait évaluer les risques de sûreté et de sécurité liés au conflit social, tout en rappelant les limites strictes imposées à l'activité de sécurité privée. Les annexes faisaient apparaître un point discriminant : les agents privés ne peuvent s'immiscer dans le déroulement d'un conflit du travail ou d'événements s'y rapportant. Il fallait donc proposer un renforcement du dispositif de protection sans jamais basculer dans des missions de substitution, de coercition ou d'entrave au droit de grève.

Les meilleures copies ont présenté un traitement en deux temps. D'abord une identification des risques a été proposée : débordements, menaces envers les non-grévistes, dégradations, vols, sabotages, atteintes à la liberté du travail, tensions aux accès, perturbations des flux ou fragilisation du site. Puis des mesures adaptées ont été présentées : renforcement temporaire des effectifs dédiés à la protection des biens et des personnes, sécurisation des accès, consignes spécifiques, coordination avec la direction, usage accru de la vidéo ou d'autres moyens techniques, procédures d'alerte et maintien d'un niveau de présence compatible avec la continuité de la sûreté.

Dans les copies les plus fragiles soit l'analyse du risque a été négligée, soit des mesures excessives, inadaptées ou illégales ont été proposées. Plusieurs réponses pouvaient laisser entendre que les agents de sécurité privée pourraient intervenir dans la gestion même du conflit social ; d'autres se sont limitées à un discours très général sur la vigilance, sans traduction opérationnelle. Le jury rappelle que l'épreuve attend une culture professionnelle maîtrisée, intégrant la distinction entre protection du site et ingérence dans un mouvement social.

Question 1.4 – Inscription de l'exercice dans une démarche de sécurité globale

Cette question appelait une réponse conceptuelle mais appliquée. Il ne suffisait pas de définir la sécurité globale ; il fallait montrer en quoi un exercice organisé avec la gendarmerie nationale contribue à une logique intégrée de prévention, de coopération, d'évaluation et d'amélioration continue.

Dans les copies les plus convaincantes, plusieurs dimensions ont été mis en évidence : test des dispositifs au travers de scénarios réalistes, renforcement de la coordination entre acteurs internes et externes, amélioration de la gestion de crise à partir des retours d'expérience, évaluation conjointe des moyens humains et techniques, et protection des actifs stratégiques sans rupture de l'activité industrielle. Elles ont montré que la sécurité globale suppose une approche systémique, associant technologie, procédures, entraînement, partenariats institutionnels et culture partagée du risque.

Les réponses plus faibles se sont souvent limitées à une définition très scolaire de la sécurité globale, sans rattachement au cas SOLTRAME. D'autres ont décrit l'exercice en lui-même alors que la question portait sur sa signification stratégique. Le jury attendait que la personne candidate fasse le lien entre entraînement, coopération interservices, continuité d'activité et montée en maturité du dispositif de sûreté.

Question 1.5 – Organisation générale de l'exercice et continuité d'activité

La dernière question du dossier 1 exigeait une réponse très opérationnelle. La personne candidate devait décrire l'organisation générale d'un exercice de sécurité de manière à l'intégrer dans la continuité des activités de l'entreprise SOLTRAME, sans interruption des processus industriels et avec une communication optimisée entre les acteurs concernés.

Les meilleures copies ont présenté une logique de conduite de projet : phase préparatoire, coordination préalable avec la direction du site et la gendarmerie, définition d'un scénario contrôlé, choix de zones et de créneaux compatibles avec l'activité, réunion préparatoire (*briefing*), pilotage en temps réel, dispositif d'information, réunion-bilan (*debriefing*) à chaud, rapport de retour d'expérience et plan d'actions. Elles ont également pris en compte la nécessité de distinguer ce qui relève d'une simulation réaliste et ce qui pourrait, s'elle était mal anticipée, perturber la production ou créer une confusion préjudiciable.

Le jury a néanmoins observé des réponses trop courtes ou trop abstraites. La continuité d'activité n'a pas toujours été traitée comme un objectif central. Certains candidats ont omis les mécanismes de communication entre les acteurs, alors même que la coordination est au cœur de la réussite d'un exercice impliquant un site industriel et une autorité publique. Pour progresser, il convient de s'entraîner à formaliser une organisation en séquences, avec des responsabilités, des temps, des circuits d'information et des points de contrôle.

2.3.3 Analyse du dossier 2 – Veille réglementaire et juridique

Question 2.1 – Analyse de l'accident du travail et mesures de prévention

Cette question laissait à la personne candidate le choix de l'outil d'analyse. C'était précisément l'un de ses intérêts : il ne s'agissait pas de réciter une méthode unique, mais de sélectionner un outil pertinent puis de l'exploiter rigoureusement. Le corrigé montrait que plusieurs démarches pouvaient être valorisées, notamment l'arbre des causes, la méthode des 5M ou encore un cadrage préalable de type QQQQCP.

Dans les copies les plus solides, les faits ont été établis avec précision : collision entre un agent effectuant une ronde et un chariot élévateur, circulation hors passage piéton, non-port du gilet haute visibilité, éclairage insuffisant, vitesse inadaptée de l'engin, coactivité mal sécurisée et organisation des rondes imposant le passage par une zone à risque. À partir de là, une reconstitution du scénario a été présentée, avec identification des causes immédiates et profondes, puis un plan de prévention structuré a été proposé combinant mesures organisationnelles, techniques et humaines.

Les candidats les mieux préparés ont ainsi suggéré l'adaptation des itinéraires de ronde, la séparation des flux piétons et engins, l'amélioration de l'éclairage, le renforcement de la signalisation, l'équipement des engins, la limitation des vitesses, le contrôle du port des équipements de protection individuels (EPI), la sensibilisation des agents et des caristes, ainsi que la traçabilité dans les outils de prévention de l'entreprise, notamment le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

En revanche, plusieurs copies ont décrit l'accident sans véritable analyse causale, ou se sont limitées à des préconisations vagues et déconnectées des faits matériels. Le jury rappelle que la prévention efficace procède d'une compréhension fine de la pluri-causalité de l'accident.

Question 2.2 – Grille d'analyse comparative des offres de sous-traitance

Cette question ne demandait pas un développement théorique sur la sous-traitance, mais la construction d'un outil d'aide à la décision. La personne candidate devait donc proposer une grille structurée distinguant explicitement les critères relevant du choix de l'entreprise sous-traitante et ceux relevant du profil de l'agent mis à disposition. La présence, dans le cahier des charges, d'une interdiction de principe de la sous-traitance sauf cas temporaire exceptionnel après accord écrit de l'entreprise SOLTRAME constituait un repère essentiel ; elle imposait de raisonner dans un cadre strictement encadré et justifié.

Les meilleures copies ont présenté une grille lisible, hiérarchisée et opérationnelle, intégrant des critères relatifs à l'entreprise : conformité réglementaire, autorisations d'exercer, positionnement dans la chaîne de sous-traitance, assurances, références, certifications, respect du cahier des charges, capacité de réaction, qualité du management, traçabilité documentaire, politique de formation et compatibilité avec les exigences du site. Elles ont ensuite distingué les critères liés à l'agent : validité de la carte professionnelle, qualifications SSIAP, compétences secourisme, expérience sur site industriel, aptitude médicale, disponibilité, maîtrise des procédures, comportement professionnel et capacité d'intégration dans le dispositif existant.

Nombre de copies n'ont toutefois pas répondu à la commande exacte. Certaines ont montré un développement de propos général sur l'intérêt ou les risques de la sous-traitance sans produire de grille. D'autres ont mélangé sans distinction les critères entreprise et agent. D'autres encore n'ont pas prises en compte les conditions légales et contractuelles encadrant le recours à un sous-traitant. Pour la session 2027, les candidats devront s'entraîner à concevoir des outils professionnels de synthèse : tableaux de décision, grilles multicritères, matrices de choix ou liste de vérification (*check-list*) conformes à la commande.

Question 2.3 – Garantir l'employabilité d'un salarié déclaré inapte

Cette dernière question demandait à la personne candidate de croiser gestion des ressources humaines, droit du travail et responsabilité de l'employeur. À la suite d'un accident du travail puis d'un avis d'invalidité, il convenait de proposer des solutions d'emploi permettant de garantir l'employabilité du salarié, avant toute éventuelle issue contentieuse. Le jury attendait ici une réponse mesurée, juridiquement fondée et attentive à la réalité des possibilités de reclassement.

Dans les meilleures copies il a été rappelé, explicitement ou implicitement, que la recherche de reclassement constitue une obligation sérieuse et individualisée. Des solutions réalistes ont été envisagées : repositionnement sur un poste compatible avec les capacités du salarié, réaffectation vers des missions moins exposées physiquement, adaptation du poste, aménagement de l'organisation, appui à la formation ou à la reconversion, et mobilisation des ressources internes de l'entreprise, notamment en lien avec son activité de formation. Elles ont également montré que l'employabilité ne se réduit pas à la seule conservation immédiate d'un poste, mais renvoie à la capacité de maintenir ou de reconstruire une trajectoire professionnelle soutenable.

Les réponses insuffisantes se sont souvent limitées à une affirmation de principe sur le reclassement, sans traduction opérationnelle. D'autres ont énoncé des solutions manifestement incompatibles avec l'invalidité constatée ou n'ont pas tenu compte de l'accident initial. Le jury invite les candidats à renforcer leur maîtrise du raisonnement juridique appliqué en droit social et à articuler, dans leurs copies, l'obligation de reclassement, l'aménagement du travail, la formation et l'accompagnement individualisé.

2.3.4 Bilan transversal des copies

Points forts observés

Le jury a relevé, dans un nombre significatif de copies, une réelle volonté de s'inscrire dans une logique professionnelle. Beaucoup de candidats ont compris que l'épreuve les plaçait dans une posture de responsable de prestation ou de responsable d'agence, chargé de sécuriser une réponse à un client industriel dans un contexte à fortes contraintes.

Dans plusieurs copies, le jury a constaté une bonne culture du terrain, notamment lorsqu'elles abordaient la sécurité incendie, l'organisation d'un poste de garde, les contraintes de continuité de service, le rôle des agents SSIAP, les enjeux de coactivité ou l'intérêt des retours d'expérience. Certaines prestations témoignaient aussi d'une

maîtrise appréciable des logiques de prévention et d'une capacité à articuler dimensions humaines, techniques et organisationnelles.

Le jury a également apprécié les copies qui savaient passer d'une analyse à une formalisation professionnelle : grille comparative, plan d'action, déroulé d'exercice, argumentaire de soutenance, démarche de prévention. Cette aptitude à produire des réponses lisibles, structurées et immédiatement exploitables est particulièrement valorisée.

Fragilités récurrentes

La première fragilité tient au défaut de lecture fine de la consigne. Trop de candidats répondent à côté, en traitant un thème voisin mais non la commande précise. Ainsi, lorsqu'une grille est demandée, un développement rédigé ne suffit pas ; lorsqu'une stratégie de gestion de crise est attendue, une liste générique de risques ne constitue pas une réponse complète ; lorsqu'une analyse juridique est nécessaire, l'intuition ne peut se substituer à la règle de droit.

La seconde faiblesse concerne l'insuffisante mobilisation des annexes. Certaines copies donnent l'impression que le dossier documentaire a été seulement survolé. Or les données du cahier des charges, les contraintes de sous-traitance, les exigences de qualification, les indicateurs de gestion des ressources humaines ou les documents relatifs à l'accident du travail devaient servir d'appui à la démonstration.

La troisième difficulté relève de la hiérarchisation des idées. Plusieurs copies juxtaposent des informations exactes mais non organisées, sans progression argumentative ni priorisation des enjeux. Dans une épreuve professionnelle, la capacité à ordonner, décider et justifier est pourtant essentielle.

Enfin, le jury relève des faiblesses dans l'expression écrite et l'usage du vocabulaire professionnel. Des formulations approximatives, des sigles non maîtrisés, des imprécisions réglementaires ou des développements trop familiers altèrent la crédibilité des réponses. À l'inverse, une langue claire et précise soutient le raisonnement et facilite l'évaluation.

Erreurs les plus fréquemment relevées

- Des réponses trop générales, non contextualisées au site de la société SOLTRAME ;
- L'absence de distinction entre ce qui est juridiquement possible et ce qui ne l'est pas ;
- Une confusion entre sécurité privée, sécurité publique et gestion d'un conflit social ;
- Des propositions techniques formulées sans évaluation de leur intérêt, de leur coût ou de leur encadrement ;
- Des analyses d'accident du travail purement narratives, sans recherche des causes profondes ;
- Des réponses de droit du travail trop théoriques ou, au contraire, entièrement intuitives ;
- Des outils demandés par le sujet non produits ou mal formalisés.

2.4 Conseils de préparation pour la session 2027

La préparation de la session 2027 doit être envisagée dans une perspective à la fois disciplinaire et professionnelle. Les candidats gagneront à travailler moins par accumulation de notions isolées que par entraînement sur des situations de sécurité concrètes, documentées, conflictuelles ou multi-contraintes. Il convient de savoir lire un cahier des charges, analyser un site, hiérarchiser des risques, proposer un dispositif, encadrer juridiquement une décision et produire une réponse écrite adaptée à la commande.

Le jury recommande de travailler la logique de prévention et d'amélioration continue. Dans l'option Prévention et sécurité, les questions ne s'arrêtent pas au constat ; elles attendent une projection vers l'action. Une bonne copie identifie un risque, en explique les déterminants, propose des mesures hiérarchisées, indique des modalités de suivi, etc.

Le jury invite également les candidats à s'astreindre à des entraînements complets en temps limité. Cette épreuve, d'une durée de cinq heures, demande une gestion rigoureuse du temps.

Il est possible de s'entraîner à partir des sujets de concours⁴ des sessions précédentes. L'usage des annales du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité⁵ et du BTS Management opérationnel de la sécurité (MOS⁶) permet d'éprouver ses connaissances et de développer une méthodologie efficace pour l'analyse de situations professionnelles.

Une préparation efficace suppose de s'exercer à répartir l'effort entre les dossiers, à construire rapidement une architecture de réponse et à conserver, jusqu'au terme de l'épreuve, une qualité de rédaction constante.

2.4.1 Travailler la méthodologie de réponse

Chaque question doit donner lieu à une lecture rigoureuse du verbe de consigne et du livrable attendu. Proposer, élaborer, préciser, décrire, analyser, garantir : chacun de ces verbes appelle une forme différente de traitement. Avant de rédiger, la personne candidate doit identifier l'objectif de la question, les annexes utiles, les contraintes du contexte, puis choisir une structure de réponse cohérente.

2.4.2 Approfondir la culture réglementaire et juridique

Les futurs candidats doivent renforcer leur maîtrise des textes qui encadrent la sécurité privée, la santé et la sécurité au travail, la sous-traitance, l'inaptitude, les obligations de l'employeur et les limites d'intervention des agents. Il ne s'agit pas d'empiler des références normatives, mais de savoir les mobiliser à bon escient pour sécuriser une décision ou écarter une solution inadaptée.

.

⁴ disponibles sur le site Devenir enseignant. Des sujets zéro. Un sujet d'entraînement est aussi proposé : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/exemples-de-sujets-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-d-enseignants-1405>

⁵ <https://i4.cerpeg.fr/metiers/filiere-securite-prevention/bacpro-metiers-securite>

⁶ <https://crcm-tl.fr/index.php>

Il est donc indispensable de consulter les principaux textes législatifs et réglementaires de référence, notamment le Code du travail, le Code de la sécurité intérieure, le règlement de sécurité contre l'incendie applicable aux établissements recevant du public (ERP) et aux immeubles de grande hauteur (IGH), le Code pénal, le Code de la défense (organisation de la sécurité civile) ainsi que les textes encadrant les activités privées de sécurité, notamment la loi du 5 juillet 2010.

2.4.3 Produire des écrits professionnels

Les candidats doivent s'exercer à produire des notes structurées, des plans d'action, des grilles multicritères, des matrices de prévention, des argumentaires et des scénarios d'exercice. La capacité à formaliser clairement une réponse constitue un marqueur de maîtrise professionnelle et favorise une évaluation positive.

Conclusion

L'épreuve d'admissibilité 2 distingue les candidats capables d'exploiter un dossier documentaire pour fournir un raisonnement professionnel en matière de sécurité des biens et des personnes. Elle exige des connaissances, mais surtout une capacité à décider, à argumenter, à sécuriser juridiquement une réponse et à proposer des solutions crédibles dans un environnement contraint.

Les meilleures copies de la session 2026 ont su articuler analyse, réglementation, prévention, management et sens opérationnel. Les futurs candidats sont donc invités à préparer la session 2027 en développant à la fois leur culture de la sécurité, leur maîtrise méthodologique et leur aptitude à écrire comme une personne professionnelle appelée à encadrer, conseiller et sécuriser une prestation.

Le jury recommande l'exploitation des ressources suivantes :

- Éduscol : programmes, référentiels et situations professionnelles de référence (SPRE).
- INRS : fiches pratiques de sécurité et guides pédagogiques.
- CNPP : documentation technique (incendie, sûreté, gestion de crise).
- Sécurité civile (ministère de l'Intérieur) : guides et textes officiels.
- Vie publique : fiches et actualités réglementaires.
- Légifrance : consultation des textes légaux et décrets.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

1. Épreuve d'admission 1 : exposé et échange avec le jury

1.1 Définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures.

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé 20 minutes ; échange avec le jury : 40 minutes).

Coefficient : 5.

L'épreuve consiste en un exposé, dans l'option Sécurité et prévention, suivi d'un échange avec le jury.

À partir d'un environnement professionnel donné, la personne candidate doit résoudre un ou plusieurs problème(s).

Elle est amenée, au cours de l'épreuve, le cas échéant, à utiliser des outils numériques et techniques spécifiques.

L'échange avec le jury permet d'approfondir les points utiles et d'aborder les notions connexes.

Cette épreuve vise à évaluer la capacité de la personne candidate à s'exprimer clairement à l'oral, à construire un raisonnement et à interagir avec le jury. Elle permet aussi d'apprécier les capacités à présenter et expliciter une pratique professionnelle dans l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

1.2. Éléments statistiques

	Session 2026
Nombre de candidats admissibles	22
Absents	1
Moyenne générale sur 20	12,4
Note la plus haute sur 20	20
Note la plus basse sur 20	3

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	1	4	9	7
Pourcentage	4,76 %	19,05 %	42,86 %	33,33 %

1.3. Finalités de l'épreuve et attendus généraux

Les sujets de la session 26 et leurs attendus figurent en annexes 2 à 4 du présent rapport.

1.3.1 Une épreuve professionnelle et disciplinaire

La première épreuve d'admission est une épreuve à la fois professionnelle et disciplinaire. Elle vise à apprécier la capacité de la personne candidate à analyser une situation inscrite dans un environnement professionnel donné, à mobiliser des connaissances techniques et réglementaires, puis à proposer des réponses adaptées, réalistes et argumentées.

Le jury attend une mobilisation précise des notions liées à la sécurité-prévention : analyse des risques, prévention, sûreté, sécurité incendie, secours, réglementation, responsabilité, organisation des moyens humains et matériels, coordination des acteurs, communication professionnelle et traçabilité des actions.

Lors de la préparation de l'épreuve, la personne candidate dispose d'un poste informatique où une bibliothèque de documents associée à l'épreuve 1 d'admission est mise à la disposition des candidats. Elle est disponible à l'adresse suivante : <https://i4.cerpeg.fr/concours-caplp-securite-2026>

Ces ressources généralistes offrent une aide à la réflexion, à la compréhension du contexte et à la mobilisation des connaissances.

Une bibliothèque documentaire spécifique peut également être fournie pour chaque sujet, afin d'apporter des éléments directement en lien avec la situation professionnelle à analyser.

Toutefois, toutes les ressources n'ont pas vocation à être exploitées dans le traitement du sujet. Il appartient donc à la personne candidate de sélectionner avec discernement les éléments pertinents au regard de la situation proposée, de les hiérarchiser et de les intégrer à son raisonnement sans se limiter à une reprise descriptive des documents.

L'exploitation de cette bibliothèque documentaire ne remplace pas l'analyse personnelle de la personne candidate. Les meilleures prestations s'appuient sur les ressources disponibles pour éclairer le contexte, justifier les choix opérés, préciser les contraintes réglementaires ou professionnelles et renforcer la cohérence des propositions.

À l'inverse, une utilisation mécanique ou exhaustive des documents, sans sélection ni mise en relation avec le problème posé, fragilise la prestation.

La personne candidate doit ainsi montrer qu'elle sait articuler les données du sujet, les ressources documentaires mises à disposition, les documents spécifiques éventuellement fournis et ses propres connaissances professionnelles. Cette capacité à sélectionner, interpréter et exploiter utilement l'information constitue un attendu essentiel de l'épreuve.

1.3.2 Une épreuve de résolution de problèmes

La personne candidate doit résoudre un ou plusieurs problèmes à partir du dossier proposé. Il ne s'agit pas d'énoncer des généralités sur la sécurité, mais de construire une réponse adaptée à la situation. Une bonne prestation commence par l'identification du ou des problèmes : quelle difficulté faut-il traiter ? Quels risques sont en jeu ? Quels objectifs doivent être conciliés ? Quelles obligations s'imposent aux acteurs ?

La résolution attendue doit être organisée, justifiée et proportionnée. La personne candidate peut proposer des démarches, des outils, des procédures, des indicateurs ou des modalités de suivi, à condition de les relier explicitement aux données du sujet.

1.3.3 Une épreuve d'expression orale et d'interaction

L'épreuve permet également d'apprécier la capacité de la personne candidate à s'exprimer clairement à l'oral. Le jury évalue la structuration du propos, la précision du vocabulaire, la capacité à expliciter un raisonnement, à gérer le temps imparti et à répondre de manière constructive aux questions.

L'échange de quarante minutes ne doit pas être vécu comme une remise en cause, mais comme un moment d'échange pour approfondir les propositions de la personne candidate. Les meilleurs candidats acceptent de préciser, nuancer ou compléter leur analyse. Ils savent reconnaître une limite, reformuler une idée et mobiliser des connaissances connexes sans perdre le fil de leur raisonnement.

1.4. Analyse du premier temps : préparation et exposé

1.4.1 Comprendre le dossier et identifier le problème professionnel

La phase de préparation de trois heures doit permettre à la personne candidate de lire le dossier avec méthode. Les meilleures prestations montrent une capacité à distinguer les informations essentielles des éléments secondaires. Les documents ne sont pas juxtaposés dans l'exposé ; ils sont utilisés pour éclairer la situation et soutenir la démonstration.

Le jury attend que la personne candidate explicite rapidement le contexte : nature de l'organisation, activité concernée, public ou usagers concernés, risques identifiés, contraintes réglementaires, ressources disponibles et objectifs à atteindre. Cette entrée dans le sujet doit conduire à une formulation claire du problème professionnel à résoudre.

1.4.2 Utiliser les ressources documentaires disponibles

La préparation de l'épreuve s'appuie sur des ressources documentaires mises à disposition des candidats. Ces ressources peuvent être de deux natures : des documents généralistes permettant de rappeler un cadre, une notion, une réglementation ou une démarche professionnelle ; et des documents directement liés au sujet, qui apportent des éléments propres à la situation à traiter.

Le jury attend que ces ressources soient effectivement utilisées, mais de manière raisonnée. Les meilleures prestations ne se limitent pas à reprendre les documents disponibles ; elles en extraient les informations utiles, les confrontent au problème posé et les articulent avec les connaissances professionnelles de la personne candidate. À l'inverse, une simple lecture ou paraphrase des ressources, sans sélection ni analyse, ne permet pas de répondre aux exigences de l'épreuve.

1.4.3 Construire une problématique et un plan

L'exposé ne doit pas suivre mécaniquement l'ordre des annexes. Il gagne à être organisé autour d'une problématique qui donne du sens à la résolution proposée. La personne candidate peut, par exemple, articuler son exposé autour de trois axes : diagnostic de la situation, propositions opérationnelles, conditions de mise en œuvre et de suivi.

Le jury valorise les plans simples, lisibles et cohérents. Une introduction efficace présente le contexte, le problème, les enjeux et l'annonce du plan. La conclusion doit répondre explicitement au problème posé et ouvrir, si nécessaire, sur les limites ou points de vigilance.

1.4.4 Exploiter les outils et démarches de la sécurité-prévention

Selon la nature du sujet, la personne candidate peut mobiliser différents outils : grille d'analyse des risques, plan de prévention, consignes de sécurité, protocole d'intervention, main courante, registre de sécurité, plan d'évacuation, dispositif de contrôle d'accès, tableau de répartition des tâches, procédure d'alerte, fiche de poste, indicateurs de suivi ou encore plan de communication. Les ressources documentaires mises à disposition doivent aider à choisir ces outils, à vérifier leur pertinence et à les adapter au contexte proposé.

La mobilisation d'un outil n'a de valeur que si elle est justifiée. Le jury attend que la personne candidate explique pourquoi l'outil est pertinent, comment il répond au problème posé et quelles limites il présente. Une liste d'outils non contextualisée ne constitue pas une analyse professionnelle.

1.4.5 Mobiliser les outils numériques à bon escient

La personne candidate dispose d'une suite bureautique qui lui permet de composer des documents pour répondre aux questions du sujet : enrichissement d'un plan, exploitation de données ou encore réalisation d'un diaporama.

Le jury a apprécié les productions numériques quand elles servaient la résolution de problèmes ou la communication des candidats.

1.4.6 Gérer le temps de l'exposé

Le temps de vingt minutes impose une sélection rigoureuse des informations. Certaines prestations fragiles consacrent trop de temps à la présentation du contexte et ne développent pas suffisamment les solutions. D'autres multiplient les détails techniques sans faire apparaître la logique d'ensemble.

Une répartition indicative peut être proposée : deux à trois minutes pour l'introduction et la problématisation, cinq à six minutes pour le diagnostic, sept à huit minutes pour les propositions, trois à quatre minutes pour les modalités de mise en œuvre, de suivi et de conclusion. Cette organisation reste adaptable au sujet, mais elle rappelle la nécessité de préserver un équilibre entre analyse et action. Les supports retenus dans la base documentaire fournie à la personnes candidate, doivent être judicieusement intégrés à cet exposé.

1.5. Analyse du second temps : échange avec le jury

1.5.1 Approfondir les choix opérés dans l'exposé

Les quarante minutes d'échange permettent au jury d'interroger les choix de la personne candidate. Les questions peuvent porter sur la réglementation mobilisée, la faisabilité des propositions, la hiérarchisation des risques, les acteurs à associer, les moyens nécessaires, la traçabilité des actions, l'usage du numérique ou les liens avec les compétences attendues des élèves.

Les meilleures réponses ne se contentent pas de répéter l'exposé. Elles montrent que la personne candidate peut approfondir son raisonnement, justifier ses arbitrages, envisager d'autres hypothèses et corriger une proposition si un élément nouveau est introduit par le jury.

1.5.2 Faire preuve de recul professionnel

Le jury peut amener la personne candidate à prendre du recul sur la situation : conséquences humaines d'une décision, articulation entre sécurité et accueil du public, équilibre entre prévention et contrôle, respect des libertés individuelles, contraintes budgétaires, formation des agents, communication avec les partenaires ou continuité d'activité.

Dans le champ de la sécurité-prévention, la qualité de la réponse tient souvent à la capacité à concilier plusieurs impératifs : protéger les personnes, respecter le cadre juridique, préserver la dignité des usagers, organiser efficacement les moyens et anticiper les effets de la décision.

1.5.3 Adopter une posture de dialogue

L'entretien évalue aussi la capacité à interagir. La personne candidate doit écouter la question posée, répondre directement, éviter les digressions et accepter la relance. Une réponse brève mais précise est souvent préférable à un développement long et peu maîtrisé.

Le jury valorise une posture professionnelle : calme, précision, honnêteté intellectuelle, capacité à nuancer et respect du cadre. Il est préférable de reconnaître qu'un point nécessite vérification plutôt que d'affirmer avec assurance une règle incertaine ou erronée.

1.6 Points de vigilance propres à l'option sécurité-prévention

1.6.1 Maîtriser les notions essentielles

Le jury attend une maîtrise des notions fondamentales dans le domaine de la sécurité. Les candidats doivent pouvoir distinguer sécurité, sûreté, prévention, protection, secours, risque, danger, menace, vulnérabilité, aléa, gravité, probabilité, consigne, procédure, protocole et responsabilité. Les approximations terminologiques fragilisent fortement l'analyse.

1.6.2 Mobiliser le cadre réglementaire avec prudence et précision

Les références réglementaires doivent être utilisées à bon escient. Il n'est pas attendu une récitation exhaustive de textes, mais la personne candidate doit connaître les grands repères utiles : obligations de sécurité, responsabilité de l'employeur ou de l'organisateur, cadre des établissements recevant du public (ERP), principes de prévention, règles liées à la sécurité incendie, protection des données, respect des libertés et principes de non-discrimination.

Une référence juridique imprécise ou mal appliquée peut être plus pénalisante qu'une formulation prudente et correctement contextualisée. Le jury apprécie les candidats capables de distinguer ce qu'ils savent, ce qu'ils infèrent et ce qui nécessiterait une vérification documentaire.

1.6.3 Prendre en compte les acteurs et la coordination

Les situations de sécurité-prévention mobilisent rarement un seul acteur. La personne candidate doit identifier les responsabilités et interactions : chef d'établissement, organisateur, responsable sécurité, agents de sécurité, forces de l'ordre, secours, personnels de santé, collectivités, entreprises prestataires, usagers selon le contexte.

La coordination doit être pensée avant, pendant et après l'action : préparation, réunion préparatoire (*briefing*), consignes, circulation de l'information, traçabilité, réunion-bilan (*debriefing*) et amélioration continue.

1.6.4 Éviter une vision uniquement répressive de la sécurité

Une difficulté récurrente consiste à réduire la sécurité à l'interdiction, au contrôle ou à la sanction. Or la sécurité-prévention repose d'abord sur l'anticipation, l'analyse des risques, l'information, la formation, l'organisation, la proportionnalité des mesures et le respect des personnes. Cette approche est d'ailleurs particulièrement importante dans la formation d'élèves se destinant aux métiers de la sécurité.

1.7 Bilan transversal des prestations

1.7.1 Des prestations sérieuses, mais parfois trop descriptives

Le jury constate généralement un investissement réel des candidats. Beaucoup s'efforcent d'exploiter le dossier et de proposer des réponses opérationnelles. Toutefois, une partie des prestations demeure descriptive : les candidats résument les documents, énumèrent des actions ou reprennent des notions sans construire une véritable analyse.

1.7.2 Une problématisation encore insuffisante

Les candidats les plus fragiles entrent dans le sujet sans avoir clairement identifié le problème à résoudre. Ils répondent alors par une succession de mesures. À l'inverse, les prestations les plus convaincantes formulent une question directrice et montrent comment chaque partie de l'exposé contribue à y répondre.

1.7.3 Des connaissances professionnelles inégalement maîtrisées

Le niveau de maîtrise des notions et outils de sécurité-prévention demeure hétérogène. Certains candidats montrent une culture professionnelle solide et contextualisée. D'autres mobilisent un vocabulaire approximatif, confondent les acteurs ou proposent des solutions peu réalistes au regard du contexte.

1.7.4 Une expression orale déterminante

La qualité de l'expression orale joue un rôle important. Les meilleures prestations sont structurées, claires, rythmées et précises. Les candidats utilisent un vocabulaire professionnel sans jargon excessif, regardent le jury, annoncent les transitions et gèrent leur temps. Les prestations fragiles souffrent souvent d'un débit trop rapide, d'un plan peu visible ou d'une difficulté à répondre directement aux relances.

1.7.5 Les caractéristiques des prestations les plus convaincantes

- Une lecture exacte du sujet et des consignes ;
- Une problématique explicite et adaptée au contexte ;
- Une exploitation sélective et analytique des documents ;
- Une mobilisation précise des notions professionnelles ;
- Des propositions réalistes, hiérarchisées et justifiées ;
- Une capacité à relier l'analyse professionnelle à la formation des élèves ;
- Un usage des documents numériques adapté ;
- Une posture orale claire, calme et interactive.

1.8 Conseils de préparation pour la session 2027

Les meilleures prestations se caractérisent par une lecture précise du sujet, une problématisation claire, une exploitation raisonnée du dossier, une réponse structurée, une présentation de documents numériques de qualité et une posture orale maîtrisée.

À l'inverse, les prestations les plus fragiles demeurent souvent descriptives, peu hiérarchisées, insuffisamment ancrées dans l'environnement professionnel ou trop éloignées des exigences du concours.

1.8.1 S'entraîner à analyser des environnements professionnels

La préparation doit intégrer des entraînements réguliers à partir de situations professionnelles variées que ce soit concernant des lieux (établissement recevant du public, site industriel, établissement scolaire, centre commercial, transport), des manifestations (événement sportif, manifestation culturelle, etc.) ou des activités (contrôle d'accès ou gestion d'incident). Pour chaque situation, la personne candidate doit s'entraîner à identifier les risques, les acteurs, les contraintes et les priorités.

1.8.2 Construire un exposé

Il est recommandé de disposer d'une trame d'exposé transférable : introduction du contexte, formulation du problème, annonce du plan, diagnostic, propositions, mise en œuvre, suivi, conclusion. Cette méthode doit rester souple afin de s'adapter au sujet, mais elle permet d'éviter les exposés dispersés.

L'analyse des ressources documentaires disponibles doit permettre de repérer les documents de cadrage, d'identifier les documents directement utiles au sujet, de sélectionner les informations probantes et d'éviter de transformer l'exposé en restitution documentaire.

1.8.3 Consolider les savoirs techniques et réglementaires

Pour réviser les notions liées à la sécurité des biens et des personnes, les candidats peuvent se constituer un répertoire d'exemples professionnels. Des fiches de préparation peuvent utilement associer une notion, une définition, un outil, un exemple de situation et une possibilité de transposition pédagogique.

1.8.4 Préparer l'échange avec le jury

La préparation ne doit pas se limiter aux vingt minutes d'exposé. La personne candidate doit anticiper les questions possibles du jury : pourquoi cette solution ? Quels acteurs associer ? Quelle réglementation ? Quels risques résiduels ? Quelle évaluation ? Quelles limites ?

Il est utile de s'entraîner à répondre en une à deux minutes à une question ciblée, puis à approfondir si le jury relance. La clarté, la concision et la capacité à argumenter sont des qualités essentielles.

1.8.6 Travailler l'oralité

La réussite suppose un entraînement oral régulier. La personne candidate doit apprendre à parler sans lire intégralement ses notes, à annoncer clairement son plan, à marquer les transitions, à conclure chaque partie et à gérer le temps. L'épreuve orale doit donner au jury le sentiment d'un futur enseignant capable de transmettre avec clarté et autorité bienveillante.

1.9. Exemple de grille de lecture d'un sujet

Pour aider les candidats à structurer leur préparation, le jury recommande d'utiliser une grille de lecture simple dès la découverte du sujet.

Étapes de lecture	Questions à se poser	Objectif pour l'exposé
Contexte	Quelle organisation ? Quel lieu ? Quel événement ? Quel public ?	Situer précisément la situation professionnelle.
Problème	Quel risque ou quelle difficulté faut-il traiter ?	Formuler une problématique claire.
Acteurs	Qui décide ? Qui agit ? Qui est concerné ?	Identifier les responsabilités et la coordination.
Contraintes	Quelles obligations réglementaires, matérielles, humaines ou temporelles ?	Éviter les solutions irréalistes.
Solutions	Quelles actions avant, pendant et après ?	Proposer une réponse structurée et justifiée.
Suivi	Quels indicateurs ? Quelle traçabilité ? Quel retour d'expérience ?	Montrer une logique d'amélioration continue.

Conclusion

La première épreuve d'admission distingue les candidats capables de passer d'un dossier professionnel à une analyse structurée, argumentée et transmissible. Elle exige à la fois une culture solide de la sécurité des biens et des personnes, une capacité de résolution de problèmes, une expression orale maîtrisée et une posture qui sera favorable à l'enseignement.

Pour la session 2027, le jury encourage les candidats à s'entraîner sur des sujets complets, à renforcer leur maîtrise des notions professionnelles, à travailler la problématisation et à développer leur capacité à interagir avec le jury. La réussite repose moins sur l'accumulation de connaissances que sur la capacité à les mobiliser avec méthode, discernement et clarté dans une situation professionnelle donnée.

2- Épreuve d'admission 2 : entretien avec le jury

En annexe 6 figurent des sujets et attendus de l'épreuve à la session 2026.

2.1 Définition de l'épreuve

Durée totale de l'épreuve : 35 minutes.

Coefficient 3.

La seconde épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par la personne candidate de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne ensuite lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes. L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury.

L'échange suivant la présentation de la personne candidate et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité de la personne candidate à les transmettre et les incarner. Le second temps porte sur l'aptitude de la personne candidate à :

1. Se projeter dans le métier de professeur ;
2. Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
3. Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
4. Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.2 Éléments statistiques

	Session 2026
Nombre de candidats	22
Absents	1
Moyenne générale sur 20	14,7
Note la plus haute sur 20	20
Note la plus basse sur 20	4

	Note <5	5<=Note<10	10<=Note<15	15<=Note<=20
Nombre de notes	2	1	6	12
Pourcentage	9,52 %	4,76 %	28,57 %	57,15 %

2.3 Finalités de l'épreuve et attendus généraux

Pour consulter les attendus :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/concours-externes-bac-3-nos-conseils-pour-reussir-la-seconde-epreuve-orale-d-admission-1545>

2.3.1 Une épreuve de projection professionnelle

Cette épreuve n'a pas pour objet de vérifier l'expérience d'enseignement déjà acquise par la personne candidate car le jury sait qu'une partie importante des candidats n'a pas encore exercé la fonction enseignante. Il attend cependant que chacune et chacun soit capable de se représenter avec justesse les missions du professeur de lycée professionnel : instruire, former, accompagner, évaluer, faire progresser les élèves, contribuer à leur insertion professionnelle et les aider à devenir des citoyens éclairés.

Dans l'option sécurité-prévention, cette projection revêt une importance particulière. Les élèves se préparent à des métiers qui exigent rigueur, maîtrise de soi, respect du cadre légal, discernement, sens du service et exemplarité dans la relation avec autrui. La personne candidate doit donc montrer qu'il comprend les exigences éducatives et professionnelles propres à cette filière.

2.3.2 Une épreuve d'appréhension des valeurs de la République et de déontologie

Le jury évalue la connaissance et l'appropriation des valeurs de la République. Il ne s'agit pas de réciter des principes abstraits, mais de montrer comment ces principes éclairent des situations concrètes de classe, de vie scolaire ou de formation professionnelle. La laïcité, la liberté, l'égalité, la fraternité, le refus des discriminations et le respect de la dignité de chaque élève doivent être compris comme des repères d'action.

La personne candidate doit également connaître les obligations du fonctionnaire : obligation de neutralité, devoir de réserve, obligation de discrétion professionnelle, respect du principe d'égalité, obligation d'obéissance hiérarchique dans le cadre légal, responsabilité dans la sécurité des élèves et exemplarité dans la posture.

2.3.3 Une épreuve d'analyse et de discernement

Les mises en situation ne doivent pas être traitées comme des questions pratiques appelant un protocole unique. Le jury attend d'abord une analyse des enjeux : quels principes sont en tension ? Quels élèves sont concernés ? Quel cadre institutionnel s'applique ? Quelles dimensions éducatives, juridiques et pédagogiques doivent être prises en compte ?

Une réponse de qualité distingue clairement le temps de l'analyse et le temps de l'action. La personne candidate peut proposer des pistes d'intervention, mais celles-ci doivent rester proportionnées, réalistes et articulées au travail d'équipe : chef d'établissement, CPE, professeur principal, psychologue de l'Éducation nationale, infirmier ou infirmière scolaire, référents de l'établissement, famille lorsque cela est nécessaire.

2.3.4 Une épreuve orale exigeante

La qualité de l'expression orale constitue un critère essentiel. Le jury apprécie une parole posée, organisée, précise et audible. La personne candidate doit éviter les réponses trop longues, les digressions, les approximations lexicales et les formules péremptives. Il doit être capable de reformuler une question, de reconnaître une limite, de nuancer son propos et de répondre à une relance sans se déstabiliser.

2.4 Analyse du temps de présentation de la personne candidate (cinq minutes)

2.4.1 La présentation de la personne candidate

La présentation initiale constitue un moment décisif. Elle donne au jury une première impression de la capacité de la personne candidate à structurer un propos, à sélectionner les informations pertinentes et à mettre en cohérence son parcours avec le projet professionnel. Elle ne doit pas être une simple autobiographie chronologique.

Le jury attend une présentation construite autour d'une problématique personnelle : pourquoi devenir professeur de lycée professionnel ? Pourquoi l'économie-gestion et l'option sécurité-prévention ? Quelles expériences ont permis de construire ce projet ? Quelles compétences a la personne candidate souhaite-t-elle mettre au service des élèves ?

Les prestations les plus convaincantes présentent un fil directeur clair. Elles articulent motivation, expériences, compétences et projection dans le métier. Elles valorisent les enseignements suivis, les stages, les expériences professionnelles, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger lorsque ces éléments éclairent réellement le projet d'enseignement.

2.4.2 Les qualités attendues dans la présentation

- Une introduction brève permettant d'identifier clairement le projet professionnel ;
- Une sélection pertinente des expériences, sans accumulation de détails secondaires ;
- Une mise en relation explicite entre les expériences vécues et les compétences du métier d'enseignant ;
- Une attention portée aux publics de lycée professionnel et à leurs besoins ;
- Une conclusion ouvrant sur la posture de futur(e) professeur(e) et sur l'engagement dans le service public.

2.4.3 Les erreurs fréquemment observées

Le jury relève parfois des présentations trop longues, insuffisamment préparées ou trop récitées. Certains candidats se contentent d'énumérer leurs diplômes et

expériences sans expliquer ce que ces expériences leur ont appris. D'autres adoptent une tonalité trop personnelle ou trop émotionnelle, sans parvenir à la relier aux exigences du métier.

Une autre difficulté consiste à présenter la sécurité des biens et des personnes uniquement sous l'angle technique ou professionnel, en oubliant la dimension éducative. Or la ou le professeur ne forme pas seulement à des gestes ou à des procédures : elle ou il accompagne des élèves dans la construction de compétences, de comportements professionnels et d'une culture commune fondée sur le droit, l'éthique, la responsabilité et le respect d'autrui.

2.5. Analyse du temps d'échange avec le jury (dix minutes)

L'échange qui suit la présentation permet au jury de mesurer la solidité du projet de la personne candidate, la cohérence de son parcours et sa capacité à expliciter les choix qui l'ont conduit à se présenter au concours. Il ne s'agit pas d'un simple prolongement de la présentation, mais d'un temps d'approfondissement au cours duquel la personne candidate doit montrer qu'elle est capable de prendre du recul sur son expérience, de préciser ses motivations et de se projeter avec justesse dans le métier de professeur de lycée professionnel.

Les questions peuvent porter sur un élément du parcours, une expérience professionnelle ou personnelle évoquée, une situation rencontrée, une représentation du métier, une difficulté anticipée ou encore un choix d'orientation. Le jury peut chercher à comprendre ce que la personne candidate a réellement appris de ses expériences, la manière dont elle les relie au métier d'enseignant et ce qu'elle révèle de sa posture professionnelle. Une expérience n'a pas à être exceptionnelle pour être pertinente ; elle doit surtout être analysée avec clarté et mise en lien avec les compétences attendues d'une ou d'un futur professeur.

2.5.1 Les qualités attendues dans la présentation

La personne candidate doit répondre avec précision, sans chercher à donner à tout prix l'image d'une ou d'un professionnel déjà expert. Le jury n'attend pas qu'elle maîtrise toutes les situations possibles ni qu'elle apporte des réponses définitives à toutes les difficultés du métier. Il attend plutôt qu'elle manifeste une compréhension réaliste de la fonction enseignante, de ses responsabilités et de ses exigences. Une réponse honnête, structurée et réfléchie est préférable à une affirmation trop assurée ou à une posture artificielle.

Les meilleures réponses s'appuient sur des exemples concrets et brièvement analysés. La personne candidate peut expliquer ce qu'une expérience lui a appris sur la gestion d'un groupe, la communication, l'autorité, l'écoute, la transmission, le travail en équipe ou l'adaptation à des publics différents. Elle doit éviter de simplement raconter son parcours : il lui revient d'en dégager le sens et de montrer en quoi ce parcours nourrit son projet professionnel.

Le jury valorise particulièrement la lucidité. La personne candidate peut reconnaître qu'il devra encore se former, s'approprier les référentiels, apprendre à construire des séquences, approfondir certains aspects réglementaires ou construire sa posture face à une classe. Cette lucidité n'est pas perçue comme une faiblesse si elle

s'accompagne d'une volonté de s'engager, d'une capacité à s'appuyer sur l'équipe éducative et d'une compréhension des ressources disponibles dans l'établissement.

L'aptitude à travailler en équipe constitue également un élément important de l'évaluation. La ou le professeur de lycée professionnel n'agit pas seul(e) : elle ou il travaille avec les autres enseignants, la direction, les CPE, les personnels de vie scolaire, les familles, les partenaires professionnels et les tuteurs de stage. Dans la filière sécurité, cette dimension collective est d'autant plus importante que la formation renvoie à des métiers fondés sur la coordination, la communication, la rigueur et le respect de procédures communes.

L'échange permet enfin d'apprécier la conscience des responsabilités attachées au métier. La personne candidate doit montrer qu'elle comprend qu'enseigner ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances professionnelles, mais aussi à accompagner des élèves, à les faire progresser, à leur garantir un cadre sécurisant, à faire respecter les valeurs de l'École et à contribuer à leur insertion citoyenne et professionnelle. Elle doit pouvoir exprimer une motivation personnelle tout en l'inscrivant dans une mission de service public.

Sur la forme, les réponses doivent rester claires, directes et structurées. La personne candidate gagne à écouter attentivement la question, à prendre quelques secondes pour organiser sa réponse, puis à répondre de manière concise avant d'approfondir si le jury le demande. La qualité de l'échange repose autant sur le contenu des réponses que sur la posture adoptée : calme, écoute, précision, sincérité et capacité à entrer dans un dialogue professionnel.

2.5.2 Les erreurs fréquemment observées

Les prestations les plus fragiles se caractérisent souvent par des réponses trop générales ou insuffisamment reliées au parcours réel de la personne candidate. Certains candidats se contentent de réaffirmer leur motivation sans l'appuyer sur des expériences, des observations ou des éléments concrets. Le propos reste alors déclaratif et ne permet pas au jury d'apprécier la cohérence du projet professionnel.

Une autre difficulté fréquente consiste à raconter longuement son parcours sans en dégager le sens. La personne candidate énumère des expériences, des postes occupés ou des situations vécues, mais ne montre pas ce qu'elle en a appris ni en quoi ces éléments peuvent nourrir sa future pratique enseignante. Le jury attend une analyse du parcours et non une simple chronologie.

Certains candidats cherchent également à adopter une posture d'expertise excessive. Ils donnent l'impression de tout maîtriser, de disposer déjà de réponses définitives ou de sous-estimer la complexité du métier. Cette attitude peut fragiliser l'échange, car elle laisse peu de place à la formation, au travail en équipe et à la construction progressive d'une posture professionnelle.

À l'inverse, d'autres candidats se montrent trop hésitants ou insuffisamment affirmés. Ils peinent à expliciter leurs choix, à justifier leur projet ou à se projeter concrètement dans la classe et dans l'établissement. Le jury n'attend pas une assurance artificielle, mais une capacité à formuler clairement ses motivations, ses points d'appui et ses axes de progression.

Les réponses trop longues, les digressions, les justifications excessives ou les formulations vagues nuisent également à la qualité de l'entretien. Elles peuvent donner le sentiment que la personne candidate n'a pas bien identifié la question posée ou qu'elle cherche à éviter un point de difficulté. Une réponse concise, organisée et directement liée à la question est généralement plus efficace.

Enfin, certaines prestations révèlent une représentation trop partielle du métier de professeur. La personne candidate peut réduire la fonction à la seule transmission de savoirs professionnels, sans prendre en compte l'accompagnement des élèves, le travail collectif, la relation aux familles, le respect du cadre institutionnel, les valeurs de l'École ou la mission de service public. Le jury attend au contraire une vision équilibrée du métier, associant compétences disciplinaires, posture éducative, responsabilité et capacité à travailler avec les autres acteurs de l'établissement.

2.6 Analyse du second temps : entretien et mise en situation (20 minutes)

2.6.1 Une organisation officielle en deux questions distinctes

Les 20 minutes restantes de l'épreuve d'entretien ne doivent pas être présentées comme une seule mise en situation. Elles sont consacrées à deux questions distinctes : une question générale et une question contextualisée. Cette distinction est importante, car elle permet au jury d'évaluer à la fois la capacité de la personne candidate à raisonner sur un enjeu institutionnel large et sa capacité à comprendre les enjeux présents dans une situation concrète.

Une des deux questions, soit la question générale, soit la question contextualisée, porte obligatoirement sur les valeurs de la République.

La personne candidate doit donc être capable de mobiliser les principes républicains dans une réflexion d'ensemble comme dans l'analyse d'une situation d'enseignement, de classe ou de vie scolaire.

2.6.2 La question générale

La question générale invite la personne candidate à développer une réflexion argumentée sur un enjeu commun au métier d'enseignant : valeurs de la République, laïcité, égalité, lutte contre les discriminations, exigences du service public, transition écologique, épanouissement de l'élève ou place de l'École dans la formation de la citoyenne ou du citoyen.

Elle n'appelle pas une récitation de textes institutionnels. Le jury attend une réponse organisée, problématisée, illustrée et reliée au métier de professeur de lycée professionnel.

Une réponse de qualité définit les termes de la question, identifie les enjeux, formule une position nuancée et montre comment l'enseignement, y compris professionnel, contribue à la mission éducative de l'École.

Dans l'option Sécurité et prévention, cette question générale peut être utilement reliée aux compétences attendues d'une ou d'un futur professionnel du domaine de la sécurité des biens et des personnes : respect du cadre légal, neutralité dans l'accueil

du public, égalité de traitement, prévention des risques, protection des personnes, maîtrise de soi et sens du service.

2.6.3 La question contextualisée

La question contextualisée renvoie à une situation d'enseignement liée à la discipline enseignée ou au contexte de la classe, ou à une situation de vie scolaire. Elle peut mettre en jeu les valeurs et principes de la République, la déontologie d'un agent public, les impératifs de la transition écologique ou l'épanouissement des élèves.

Cette question ne doit pas être comprise comme une demande de protocole immédiat ou de solution pratique exhaustive. Elle vise d'abord à apprécier la capacité la personne candidate à identifier et à comprendre les enjeux présents dans la situation. Le jury attend donc une analyse : quels faits sont significatifs ? Quels principes sont en jeu ? Quels risques éducatifs, juridiques ou éthiques apparaissent ? Quelle posture professionnelle est attendue ?

La personne candidate peut bien sûr évoquer des pistes d'action, mais celles-ci doivent rester au service de l'analyse.

Une réponse purement prescriptive, centrée uniquement sur une sanction, un signalement ou une procédure, demeure insuffisante si elle ne met pas en évidence la compréhension des enjeux.

2.6.4 Les aptitudes à évaluer

Les valeurs de la République et la laïcité

Les questions relatives aux valeurs de la République visent à évaluer la capacité la personne candidate à les comprendre, à les transmettre et à les incarner. Les meilleures réponses partent de la situation proposée, identifient les principes en jeu et montrent comment l'enseignant(e) peut agir sans excès ni renoncement.

Les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que les principes de laïcité, de neutralité, de refus des discriminations et de respect de la dignité de la personne, constituent le cadre commun de l'école. La personne candidate doit montrer qu'elle ne les considère pas comme de simples références abstraites, mais comme des repères concrets pour agir dans la classe, dans l'établissement et dans la relation avec les élèves, les familles et les partenaires.

La laïcité doit être abordée comme un principe de liberté et de neutralité du service public, non comme un principe d'interdiction. Elle garantit la liberté de conscience des élèves, l'égalité de traitement et la possibilité d'un enseignement commun fondé sur les connaissances et non sur les croyances. La personne candidate doit éviter les formulations approximatives qui assimilent la laïcité à une hostilité à l'égard des religions ou à une restriction générale des convictions personnelles.

Le jury attend de la personne candidate qu'elle sache distinguer les espaces, les statuts et les responsabilités. L'enseignant(e), en tant qu'agent public, est soumis(e) à une obligation stricte de neutralité. Les élèves, eux, disposent d'une liberté de

conscience, encadrée par les règles applicables dans l'établissement scolaire. Cette distinction est essentielle pour éviter les réponses simplistes ou juridiquement inexactes.

Dans les enseignements de la filière sécurité, la transmission de ces valeurs peut s'appuyer sur des situations professionnelles : accueil du public, contrôle d'accès, gestion de conflit, secours aux personnes, respect des consignes, confidentialité, absence de discrimination dans la prise en charge d'une personne.

Ces situations permettent de montrer que les valeurs de la République sont également des repères professionnels : un(e) futur(e) agent(e) de sécurité doit agir avec impartialité, sang-froid, respect des personnes et sens du cadre légal.

Les meilleures réponses articulent donc trois dimensions : l'identification du principe républicain en jeu, l'analyse de la situation proposée et la posture professionnelle attendue d'un personnel enseignant. Elles évitent à la fois la récitation de définitions générales et la réaction purement intuitive.

La projection dans le métier de professeur

Le jury évalue également la capacité de la personne candidate à se projeter dans le métier de professeur de lycée professionnel. Cette projection ne se limite pas à l'envie d'enseigner ; elle suppose une compréhension réelle des missions de l'enseignant(e), des publics accueillis, du fonctionnement d'un établissement et des exigences propres à la voie professionnelle.

La personne candidate doit montrer qu'elle sait concevoir la ou le professeur comme un(e) professionnel(le) de la transmission, de l'accompagnement et de l'évaluation. Il ne s'agit pas seulement de maîtriser un domaine disciplinaire ou professionnel, mais de savoir le rendre accessible aux élèves, de construire des situations d'apprentissage progressives, d'explicitier les attendus, d'évaluer les compétences et d'accompagner chacun vers la réussite.

Dans la voie professionnelle, cette projection implique aussi de comprendre la relation entre l'École et le monde professionnel. La ou le professeur contribue à former des élèves à un métier, mais aussi à des comportements professionnels : ponctualité, respect des consignes, présentation, communication, travail en équipe, responsabilité et sécurité. Dans la filière sécurité, cette dimension est particulièrement importante, car les élèves se destinent à des métiers dans lesquels la posture, la maîtrise de soi, la rigueur et le respect du cadre sont essentiels.

Le jury peut attendre de la personne candidate qu'elle soit capable d'évoquer la diversité des élèves, les difficultés scolaires éventuelles, les besoins d'accompagnement, la motivation parfois fragile, mais aussi les réussites possibles de la voie professionnelle. Une bonne réponse évite les représentations stéréotypées des élèves de lycée professionnel et de leurs difficultés. Elle montre au contraire que la personne candidate croit en la capacité de faire progresser les élèves et qu'elle conçoit son futur métier comme conjuguant exigence, bienveillance et cadre structurant.

Se projeter dans le métier suppose enfin de comprendre que l'enseignant(e) ne travaille pas seul(e). Elle ou il agit au sein d'une équipe éducative, en lien avec la

direction, les CPE, les professeurs principaux, les familles, les AESH⁷, les psychologues de l'Éducation nationale, les partenaires professionnels et les structures d'accueil en période de formation en milieu professionnel. La personne candidate doit donc pouvoir montrer qu'elle sait inscrire son action dans un collectif.

Les exigences du service public

Cette aptitude permet d'apprécier la compréhension, par la personne candidate, des droits et obligations d'une ou d'un fonctionnaire (voir paragraphe 2.3.2).

Transmettre et incarner les exigences du service public suppose que la personne candidate comprenne la différence entre sa liberté personnelle et sa posture professionnelle. L'enseignant(e) peut avoir des convictions, mais elle ou il ne les impose pas aux élèves. Elle ou il traite chacun(e) avec impartialité, respecte le cadre légal et contribue à construire un climat scolaire sécurisant.

Les situations que le jury propose peuvent amener la personne candidate à évoquer la relation avec les familles, l'usage du numérique, la protection des données personnelles, la confidentialité de certaines informations, les comportements attendus sur les réseaux sociaux ou encore la manière de réagir face à une contestation d'enseignement. Le jury attend alors une réponse mesurée, fondée sur le droit, le dialogue et le travail en équipe.

La lutte contre les discriminations et les stéréotypes constituent une dimension essentielle des exigences du service public. Les discriminations liées à l'origine, au sexe, au handicap, à l'orientation sexuelle, à la religion réelle ou supposée, à l'apparence physique ou à toute autre caractéristique doivent être identifiées avec sérieux. Le jury attend une réaction ferme, éducative et proportionnée. La banalisation des propos discriminatoires constitue une erreur importante. La personne candidate doit pouvoir expliquer comment elle protège l'élève visé(e), rappelle la règle, signale les faits selon leur gravité, mobilise l'équipe éducative et construit une réponse pédagogique. Elle doit également éviter l'écueil inverse consistant à sursanctionner immédiatement sans analyse ni accompagnement éducatif. Une réponse pertinente distingue le temps de la réaction immédiate, nécessaire pour faire cesser les propos ou les comportements, et le temps éducatif, indispensable pour donner du sens au rappel de la règle.

La promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, constitue un point d'attention particulier. Dans le domaine de la sécurité des biens et des personnes, où certains métiers peuvent encore être associés à des représentations masculines, la ou le professeur doit veiller à ne pas reproduire les stéréotypes. Elle ou il peut favoriser une répartition équitable des rôles dans les activités, valoriser les compétences de tous les élèves, présenter des parcours professionnels variés et rappeler que l'autorité, la rigueur, la maîtrise technique ou la capacité à gérer un conflit ne sont pas liées au sexe.

Dans la filière sécurité, ces exigences prennent une résonance particulière. Les élèves doivent comprendre qu'un(e) professionnel(le) de la sécurité agit dans un cadre légal strict. Elle ou il ne décide pas selon ses préférences personnelles, mais selon des

⁷ Personnel accompagnant d'élèves en situation de handicap

procédures, des règles, des responsabilités et des principes de proportionnalité. La ou le professeur doit donc former les élèves à cette posture d'impartialité et de responsabilité.

Les meilleures réponses montrent que les exigences du service public ne se limitent pas à un ensemble d'obligations abstraites. Elles structurent concrètement la posture de l'enseignant(e) : garantir l'égalité de traitement, protéger les élèves, faire respecter le cadre, agir avec discernement et contribuer à un climat scolaire respectueux.

La transition écologique

La transition écologique n'est pas un sujet périphérique. La personne candidate doit comprendre que l'École contribue à former des citoyens capables de comprendre les enjeux environnementaux, de raisonner de façon critique et d'agir de manière responsable. Dans la voie professionnelle, ces enjeux peuvent être reliés aux pratiques des métiers, aux équipements, aux mobilités, à la gestion des déchets, à la sobriété énergétique et à la sécurité des personnes.

Le jury attend la personne candidate qu'elle sache dépasser les généralités. Il ne suffit pas d'affirmer qu'il faut « protéger la planète » ou « sensibiliser les élèves ». Il convient de montrer comment les enjeux écologiques peuvent être intégrés aux enseignements, aux gestes professionnels, aux projets d'établissement ou aux situations concrètes rencontrées par les élèves.

Pour les enseignements relevant du domaine de la sécurité, la personne candidate peut faire des liens avec les risques naturels et technologiques, la prévention des incendies, les plans particuliers de mise en sûreté, la sécurité lors d'événements, la gestion de crise, la protection des populations et l'adaptation des organisations aux nouveaux risques climatiques. Les épisodes de fortes chaleurs, les inondations, les incendies, les tempêtes ou les risques industriels peuvent constituer des supports de réflexion sur l'anticipation, la prévention, l'alerte, l'évacuation et la continuité d'activité.

La transition écologique peut également être abordée à travers les comportements professionnels : utilisation raisonnée des équipements, limitation du gaspillage, choix de procédures moins consommatrices de ressources, gestion des déchets liés aux activités professionnelles, réflexion sur les déplacements ou encore prise en compte de la sécurité des personnes dans des contextes climatiques dégradés.

Les meilleures réponses montrent que la transition écologique n'est pas séparée des apprentissages. Elle peut devenir un levier pour former les élèves à l'analyse des risques, à la responsabilité, à l'adaptation et à la prise de décision. La personne candidate doit toutefois éviter les réponses moralisatrices : l'enjeu est de construire une compréhension raisonnée, scientifique et professionnelle des situations.

L'épanouissement de l'élève

L'épanouissement de l'élève ne se limite pas au bien-être individuel. Il renvoie à la possibilité, pour chaque élève, d'apprendre dans un climat sécurisant, de développer sa confiance, de construire son autonomie, de progresser dans ses compétences, de trouver sa place dans le groupe et de préparer son avenir personnel et professionnel.

Le jury attend que la personne candidate comprenne l'épanouissement comme une dimension de la réussite scolaire. Il s'agit de permettre à l'élève de se sentir reconnu(e), accompagné(e) et de se sentir en sécurité, tout en étant placé(e) face à des exigences claires. L'épanouissement ne signifie donc pas l'absence de cadre ; il suppose au contraire des repères stables, des règles explicites et une relation pédagogique fondée sur la confiance.

Les meilleures réponses montrent que l'exigence scolaire et l'attention portée à l'élève ne s'opposent pas. Un personnel bienveillant n'est pas un personnel qui renonce au cadre ; c'est une personne qui pose des règles claires, soutient les progrès, valorise les réussites, accompagne les difficultés et travaille avec les partenaires de l'établissement.

Dans la voie professionnelle, l'épanouissement de l'élève passe aussi par la construction d'une identité professionnelle positive. Beaucoup d'élèves ont besoin de comprendre le sens de leur formation, de se projeter dans un métier, de prendre confiance dans leurs compétences et de percevoir la valeur de leur parcours. La ou le professeur contribue à cette construction en proposant des situations concrètes, en valorisant les progrès, en explicitant les compétences acquises et en faisant le lien entre les apprentissages scolaires et les exigences du monde professionnel.

L'épanouissement suppose également une vigilance face aux situations de décrochage, d'isolement, de perte de confiance, de harcèlement ou de difficultés personnelles. Il ne s'agit pas de se substituer aux personnels spécialisés, mais l'enseignant(e) doit savoir repérer des signaux d'alerte, alerter les interlocuteurs compétents et inscrire son action dans un travail collectif.

Une réponse convaincante montre enfin que l'épanouissement de l'élève concerne toutes les dimensions de sa formation : les apprentissages, la socialisation, l'orientation, la santé, la sécurité, l'estime de soi et la capacité à devenir un(e) citoyen(ne) responsable. La ou le professeur de lycée professionnel participe ainsi à la réussite scolaire, à l'insertion professionnelle et à la construction personnelle de l'élève.

2.7 Spécificités de l'option sécurité-prévention

2.7.1 Une posture professionnelle à l'identité forte

L'option sécurité-prévention impose à la personne candidate de montrer qu'elle comprend la dimension fortement professionnalisante de la formation. Les élèves se destinent à des métiers où les comportements sont aussi importants que les connaissances : ponctualité, tenue, respect de la hiérarchie, maîtrise de soi, communication adaptée, observation, confidentialité, capacité à rendre compte et à intervenir sans se mettre en danger.

Le jury peut donc attendre de la personne candidate qu'elle établisse des liens entre les valeurs de l'École et les exigences du secteur professionnel. La neutralité, l'égalité de traitement, la lutte contre les discriminations et le respect de la dignité ne sont pas seulement des principes scolaires : ils constituent aussi des exigences professionnelles pour les métiers de la sécurité.

2.7.2 L'importance du cadre légal et éthique

Dans les mises en situation, la personne candidate doit éviter les réponses fondées sur la seule autorité personnelle ou sur des pratiques professionnelles approximatives.

Former à la sécurité des biens et des personnes suppose de rappeler constamment le rapport au droit, aux procédures, à la proportionnalité de l'action, au respect de la personne et à la responsabilité.

2.7.3 L'articulation entre enseignement professionnel et mission éducative

Les meilleurs candidats savent montrer que l'enseignement professionnel n'est pas une simple préparation à l'emploi. Il contribue à la formation complète de l'élève : acquisition de savoirs, développement de compétences professionnelles, construction d'une posture citoyenne, compréhension des institutions, capacité à coopérer, à communiquer et à agir avec discernement.

2.8 Bilan transversal des prestations

2.8.1 Des prestations souvent engagées, mais très hétérogènes

Le jury constate généralement un engagement sincère des candidats et une volonté de montrer leur motivation. Toutefois, les niveaux de préparation demeurent très contrastés. Les prestations les plus solides reposent sur une préparation spécifique à l'épreuve orale, une bonne connaissance des attendus institutionnels et une capacité à analyser les situations avec recul.

À l'inverse, certains candidats semblent découvrir les enjeux de l'épreuve le jour de l'épreuve. Ils répondent alors de manière spontanée mais insuffisamment structurée et trop éloignée des repères attendus d'un futur agent du service public d'éducation.

2.8.2 Une connaissance institutionnelle parfois insuffisante

Le jury n'attend pas une expertise exhaustive du système éducatif. Il attend en revanche que les candidats connaissent les principes fondamentaux de l'École, les valeurs de la République, les droits et obligations des fonctionnaires et quelques acteurs essentiels de l'établissement : chef d'établissement, CPE, professeur principal, PsyEN, infirmier, assistant social, référents, équipes pédagogiques et éducatives.

2.8.3 Des réponses parfois trop prescriptives

Une erreur fréquente consiste à proposer immédiatement une sanction ou une action sans avoir analysé la situation.

L'épreuve évalue d'abord la capacité à comprendre les enjeux. Une réponse efficace commence par identifier les faits, les principes en cause, les personnes concernées et

les risques éventuels. Les actions proposées doivent ensuite être graduées, proportionnées et inscrites dans le cadre collectif de l'établissement.

2.8.4 Des difficultés à articuler expérience personnelle et cadre institutionnel

Certains candidats disposent d'expériences professionnelles riches, notamment dans les secteurs de la sécurité, de l'encadrement ou de la formation.

Ces expériences sont précieuses, mais elles doivent être transposées avec prudence au contexte scolaire.

Le lycée professionnel n'est ni une entreprise, ni une structure de sécurité privée, ni un service opérationnel : c'est un lieu d'enseignement, d'éducation, de formation et d'accompagnement.

2.8.5 Les caractéristiques des prestations les plus convaincantes

- Une présentation initiale claire, personnelle et structurée ;
- Une bonne connaissance des valeurs de la République et des obligations du fonctionnaire ;
- Une capacité à analyser les situations avant de proposer une réponse ;
- Une posture calme, nuancée, ferme sur les principes et respectueuse des personnes ;
- Une préoccupation du travail en équipe et de sollicitation des bons interlocuteurs ;
- Une projection réaliste dans le métier de professeur de lycée professionnel ;
- Des liens pertinents avec l'option sécurité-prévention.

2.9 Conseils de préparation pour la session 2027

2.9.1 Préparer une présentation de cinq minutes réellement personnelle

La présentation doit être écrite, chronométrée et répétée, mais elle ne doit pas être récitée mécaniquement. La personne candidate doit pouvoir en modifier légèrement le rythme selon le contexte.

Il est conseillé de construire une trame simple : accroche, parcours choisi, expériences significatives, compétences transférables, motivation pour le lycée professionnel, projection dans la filière sécurité.

2.9.2 Maîtriser un socle institutionnel

Les candidats doivent connaître les repères essentiels : valeurs de la République, laïcité, neutralité, égalité, lutte contre les discriminations, obligations du fonctionnaire, mission du service public d'éducation, acteurs d'un établissement, rôle du professeur principal, importance du travail en équipe et relation avec les familles.

2.9.3 S'entraîner à analyser des situations contextualisées

L'entraînement doit porter sur des situations variées : propos discriminatoires, contestation d'un enseignement, usage inapproprié du numérique, difficulté relationnelle, harcèlement, égalité filles-garçons, refus d'activité, sécurité en atelier ou en simulation professionnelle, transition écologique dans un projet.

Pour chaque situation, la personne candidate peut utiliser la méthode suivante : identifier les faits, repérer les principes en jeu, analyser les risques, formuler une position professionnelle, proposer des pistes d'action graduées et conclure sur le sens éducatif de la réponse.

2.9.4 Relier les réponses à l'option sécurité-prévention

Même si l'épreuve porte sur des enjeux communs à tous les concours enseignants, la personne candidate au CAPLP économie-gestion option sécurité-prévention gagne à contextualiser ses réponses.

Elle peut montrer comment les valeurs de l'École se traduisent dans les gestes professionnels attendus : neutralité dans l'accueil, respect de la personne, maîtrise de soi, traçabilité, communication, coopération, prévention des risques, confidentialité et respect du cadre légal.

2.9.5 Travailler la communication orale

La préparation doit inclure des simulations d'entretien. La personne candidate doit apprendre à répondre sans précipitation, à structurer ses phrases, à utiliser un vocabulaire précis et à accueillir les relances du jury.

Une réponse nuancée est souvent plus convaincante qu'une réponse catégorique. Il est préférable de reconnaître une limite et de raisonner correctement plutôt que d'affirmer avec assurance une réponse incertaine.

2.9.6 Mobiliser des ressources de référence

Le jury recommande de consulter les ressources institutionnelles relatives aux valeurs de la République, à la laïcité, aux droits et obligations des fonctionnaires, à l'éducation au développement durable, au bien-être et à la santé des élèves, ainsi qu'aux compétences psychosociales.

Ces ressources ne doivent pas être apprises comme un catalogue, mais utilisées pour construire des repères solides et mobilisables à l'oral.

Plusieurs sites institutionnels peuvent aider les préparateurs au concours
<https://www.education.gouv.fr/les-valeurs-de-la-republique-l-ecole-1109>
<https://eduscol.education.gouv.fr/5958/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves>
<https://www.education.gouv.fr/l-education-au-developpement-durable-7136>
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>

Conclusion

La seconde épreuve d'admission du CAPLP économie-gestion option Sécurité et prévention occupe une place déterminante dans l'appréciation de l'aptitude de la personne candidate à se projeter dans le métier de professeur en lycée professionnel. À la différence de la première épreuve d'admission, centrée sur la résolution d'une situation professionnelle dans l'option choisie, cette épreuve interroge prioritairement la posture de la ou du futur enseignant, son rapport aux valeurs de l'École, sa

compréhension des missions du service public ainsi que sa capacité à construire une réflexion personnelle, équilibrée et argumentée.

Le jury attend des candidats qu'ils ne se limitent pas à un discours général sur leur motivation. L'entretien doit permettre de vérifier la cohérence du parcours présenté, la lucidité de la personne candidate sur les exigences du métier, sa capacité à raisonner face à une situation contextualisée et son aptitude à se projeter dans une posture professionnelle conforme aux principes de l'Éducation nationale.

La seconde épreuve d'admission distingue les candidats capables de dépasser la seule expression de leur motivation pour adopter une posture de futur professeur. Elle valorise la clarté de la parole, la cohérence du parcours, la connaissance des valeurs de la République, la compréhension des exigences du service public et la capacité à analyser une situation éducative ou professionnelle avec discernement.

Pour la session 2027, le jury encourage les candidats à préparer cette épreuve de manière régulière et méthodique. Une préparation efficace repose sur quatre axes : construire une présentation personnelle et structurée, maîtriser les repères institutionnels essentiels, s'entraîner à l'analyse de mises en situation et contextualiser les réponses en fonction des caractéristiques de la filière sécurité.

Cette épreuve doit être comprise comme un moment de projection professionnelle. La personne candidate n'a pas à prouver qu'elle sait déjà tout faire ; elle doit montrer qu'elle comprend la mission de professeur, qu'elle en accepte les exigences et qu'elle possède les dispositions nécessaires pour apprendre, transmettre, accompagner et incarner les valeurs du service public d'éducation.

ANNEXES

Annexe 1 : note aux candidats pour les épreuves d'admission pour la session de 2026

Note à l'attention des candidats admissibles au concours externe du CAPLP / CAFEP, section Économie et gestion option Sécurité-prévention Session 2026

Cette note a pour objet de préciser les conditions de déroulement des épreuves d'admission pour la session 2026 du concours externe cité en référence.

Les épreuves d'admission se dérouleront au lycée Paul Bert de Bayonne.

Lors de l'accueil de la candidate ou du candidat, ses objets connectés (téléphone, montre, etc.) seront éteints et consignés puis restitués après le passage devant le jury, et ce pour chaque épreuve. **Aucun équipement ou document personnel n'est autorisé pendant les épreuves, y compris une calculatrice.**

Les candidates et les candidats sont invités à consulter la définition des épreuves à l'adresse [Les épreuves du CAPLP externe bac+3 section économie et gestion | devenirenseignant.gouv.fr](https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-caplp-externe-bac+3-section-economie-et-gestion)

Ainsi que le programme : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/16822/download>

1. Première épreuve d'admission

Le sujet remis à la personne candidate comporte un questionnaire pour la résolution d'un ou plusieurs problèmes, il est accompagné d'annexes dont certaines seront fournies en format numérique, modifiables dans le cadre du traitement du sujet.

Le sujet propose deux questions, une première question portant sur une situation de communication et une seconde portant sur une proposition de solutions.

Un exemple de sujet est fourni à

l'adresse <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/media/18129/download>

Au cours des trois heures de préparation, la personne candidate disposera d'un ordinateur fourni par l'établissement d'accueil des épreuves. Cet équipement sous Windows permettra aux candidats de disposer de la [suite logicielle LibreOffice](#) sans connexion à Internet et d'une bibliothèque de documents spécialisée dans le domaine de la sécurité-prévention.

La liste des documents constituant la bibliothèque numérique est présentée à l'adresse <https://i4.cerpeg.fr/concours-caplp-securite-2026>. Ces documents constituent des ressources susceptibles d'être utilisées pour le traitement du sujet, il s'agit de documents au format PDF et de modèles de documents au format LibreOffice « .odt ».

Les documents numériques produits par la personne candidate pendant la préparation sont présentés au jury impérativement être au format PDF et seront enregistrés au préalable sur une clé USB qui sera fournie aux candidats dans la salle de préparation.

Un vidéoprojecteur et un ordinateur sont mis à disposition de la personne candidate dans la salle d'interrogation pour projeter sa production au format PDF.

2. Deuxième épreuve d'admission

Aucun temps de préparation n'est prévu.

Les candidates et les candidats sont invités à prendre connaissance des précisions publiées sur le site Devenir enseignant :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/concours-externes-bac-3-precisions-concernant-la-seconde-epreuve-orale-d-admission-1545>

Annexe 2 : sujet n° 1 de l'épreuve 1 d'admission

CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion option sécurité prévention -Session 2026

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve 1

Coefficient 5

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 20 minutes - Entretien : 40 minutes

Définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en un exposé, dans l'option choisie, suivi d'un échange avec le jury. À partir d'un environnement professionnel donné, la personne candidate doit résoudre un ou plusieurs problème(s).

La personne candidate est amenée, au cours de l'épreuve, le cas échéant, à utiliser des outils numériques et techniques spécifiques.

L'échange avec le jury permet d'approfondir les points utiles et d'aborder les notions connexes.

Cette épreuve vise à évaluer la capacité de la personne candidate à s'exprimer clairement à l'oral, à construire un raisonnement et à interagir avec le jury. Elle permet aussi d'apprécier les capacités à présenter et expliciter une pratique professionnelle dans l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Bibliothèque de documents associée à l'épreuve 1 d'admission

L'ensemble de cette bibliothèque documentaire est mis à la disposition des candidats sur le bureau numérique de l'ordinateur fourni. Lors de l'épreuve, elle constitue une aide à la réflexion et à la mobilisation des connaissances. Toutes les ressources ne sont pas à exploiter dans le cadre du traitement d'un sujet. Il appartient à la personne candidate de sélectionner, avec discernement, les éléments pertinents au regard de la situation proposée dans le sujet.

Conseils aux candidats

Sauvegardez régulièrement votre travail et pensez à enregistrer les documents utiles à l'exposé devant le jury 15 minutes avant la fin de la préparation.

Contexte professionnel :

La commune de Montelac, ville moyenne d'environ 10 000 habitants, organise sa traditionnelle Fête de la Musique le 21 juin 2026.

Cette année, deux nouveaux événements auront lieu simultanément dans le centre-ville :

- Un marché nocturne artisanal sur la place du marché.
- Une exposition de véhicules anciens.

Ces événements attireront un public nombreux et diversifié. La municipalité souhaite garantir la sécurité des personnes, la fluidité des déplacements, le respect des normes réglementaires, et la coordination entre les différents acteurs (forces de l'ordre, secours, organisateurs, bénévoles).

L'évènement est historique sur la commune mais cette année à la suite de nombreux travaux et à l'accueil des deux nouveaux événements, le dispositif de sécurité proposé est nouveau et a été revu par les services de la mairie et de la police municipale.

L'année dernière l'évènement a accueilli environ 2000 personnes sur la soirée.

Fiche communale – Ville de Montelac

Informations générales :

Nom de la commune : Montelac

Population : 10 248 habitants

Superficie : 18,6 km²

Altitude moyenne : 320 m

Statut administratif : Commune de taille moyenne, chef-lieu de canton

Caractéristiques urbaines :

Centre-ville historique avec rues piétonnes, bâtiments classés, et une grande place centrale (Place Mendès France)

Gare ferroviaire à 800 m du centre

Accès routiers : D45 et D102, reliant Montelac aux villes voisines

Équipements publics :

Poste de police municipale

Centre d'Incendie et de Secours

Centre médical communal

Salle polyvalente et médiathèque

Écoles primaires, collèges et lycées

Vie locale et événements :

Fête de la Musique organisée chaque 21 juin depuis 1998

Marché hebdomadaire tous les samedis matin

Festival de théâtre amateur en septembre

Forte implication des associations locales (culture, sport, patrimoine)

Particularités pour l'événement :

Place Mendès France Nord : lieu principal de la Fête de la Musique, capacité estimée à 2 000 personnes

Place Mendès France Sud : lieu de l'exposition de véhicules anciens

Rue Beauvais : accueillera le marché nocturne artisanal

Flux attendus : entre 3 000 et 4 000 visiteurs sur l'ensemble de la soirée

Horaires d'ouverture du marché et de l'exposition du 21 juin 2026 à 14h00 jusqu'au 22 juin 2026 à 01h00.

Horaires des concerts sur la scène de la place Mendès France du 21 juin 2026 à 17h00 jusqu'au 22 juin 2026 à 01h00.

Pour la sécurisation de ces événements la mairie a fait appel à la société SECURPLUS dont vous êtes un cadre opérationnel. Vous serez affecté(e) à l'évènement en tant que coordinateur sécurité basé au sein du poste de police municipale.

1. En amont de l'évènement du 21 juin 2026, la mairie vous a fourni la liste des équipements dont dispose la commune et un premier plan et une première organisation auquel ses services ont réfléchi. Vous êtes convié(e) à un entretien avec madame la maire, son adjoint à la sécurité et le chef de la police municipale de Montelac. Ce rendez-vous vise à finaliser le dispositif de sécurité prévu pour la Fête de la Musique et les manifestations annexes.

Objectifs de l'entretien :

- Présenter et argumenter les éléments du dispositif de sécurité proposé.
- Détailler les procédures que vous aurez prévues en cas d'incident :
 - Agression physique ou verbale
 - Malaise d'un participant
 - Évacuation d'urgence du public
- Proposer des ajustements, améliorations au dispositif initial.

Préparez votre intervention orale devant ces interlocuteurs en structurant votre présentation. Vous pouvez créer et modifier tout support utile pour appuyer votre propos lors du rendez-vous.

2. Le jour de l'évènement du 21 juin 2026, vous êtes chargé(e) d'animer le briefing des agents de sécurité prévu à 13h30, avant la mise en place du dispositif.

Objectif du briefing :

Transmettre aux agents les consignes essentielles à leur mission en les informant sur l'organisation du dispositif.

Lors du briefing, vous avez prévu d'aborder les points suivants :

- La répartition des agents sur les différents postes et leurs missions.
- Les procédures de communication et d'alerte.
- Les consignes liées à l'accès des secours extérieurs.

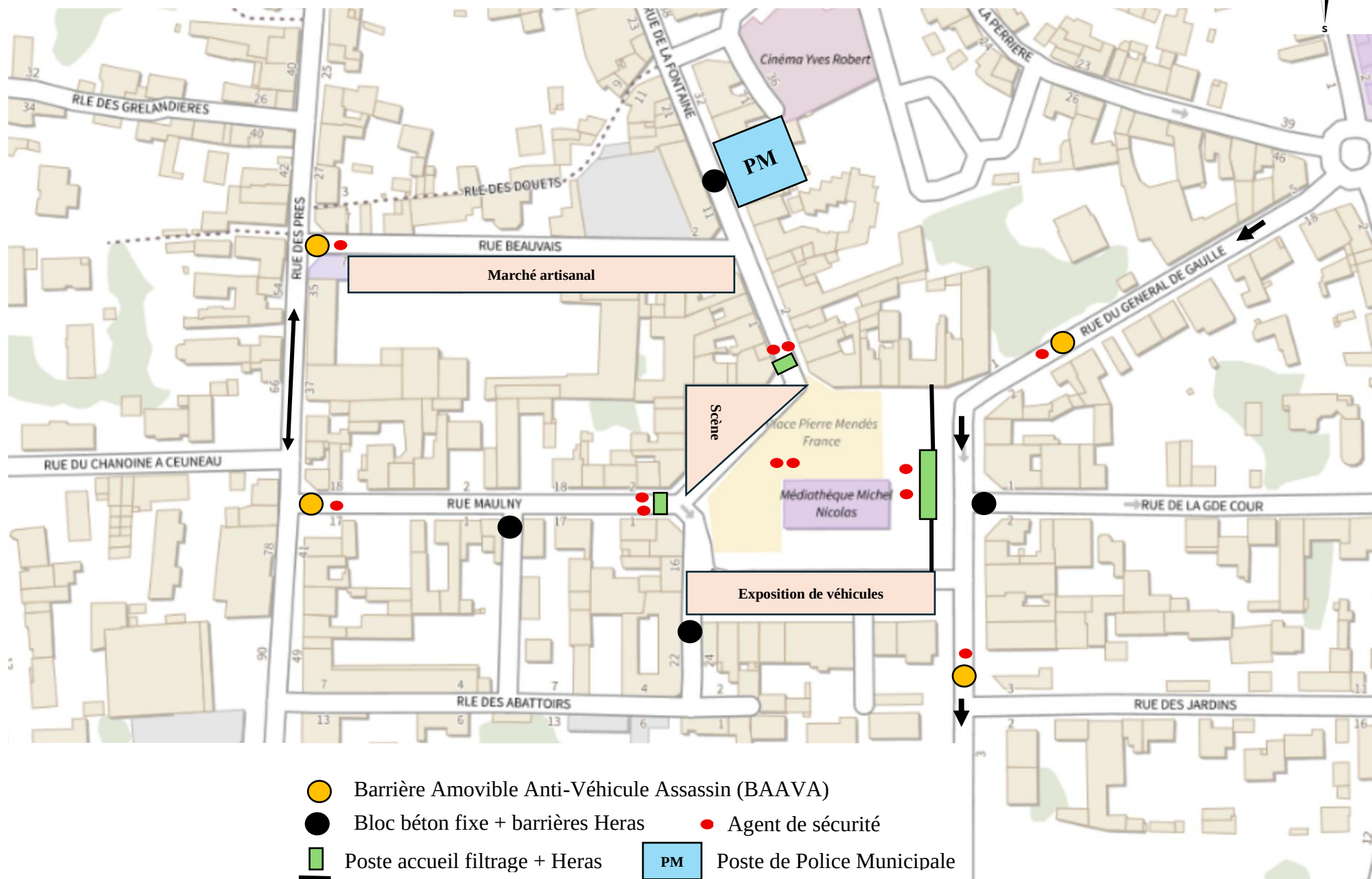
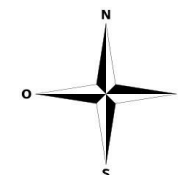
Vous pouvez également intégrer tout autre point que vous jugerez pertinent pour garantir le bon déroulement des missions.

Vous devez préparer votre intervention et également créer un support opérationnel à fournir aux agents.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Plan de MONTELAC avec dispositif de sécurité prévu pour l'évènement.
- Annexe 2 : Arrêté municipal
- Annexe 3 : Arrêté préfectoral
- Annexe 4 : Dispositif de sécurité prévu et matériels fournis par la mairie
- Annexe 5 : Barrière amovible anti-véhicule assassin (BAAVA)
- Annexe 6 : Barrière Heras

Annexe 1 : Plan de MONTELAC avec dispositif de sécurité prévu pour l'évènement.



Annexe 2 : Arrêté municipal

Arrêté municipal n°2026-0621

Portant interdiction de la circulation et du stationnement à l'occasion de la Fête de la Musique et des manifestations annexes du 21 juin 2026

Le maire de Montelac,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens lors des événements organisés le 21 juin 2026 dans le centre-ville,

Considérant l'affluence attendue et les besoins en matière de sécurisation des espaces publics,

ARRÊTE :

Article 1 – Interdiction de circulation

La circulation des véhicules est interdite le 21 juin 2026 de 14h00 jusqu'au 22 juin 2026 à 01h00 dans les voies suivantes :

Place Pierre Mendès France

Rue Beauvais

Rue de la Fontaine

Rue Maulny

Rue du Général de Gaulle

Des barrières seront mises en place aux points d'accès concernés. Seuls les véhicules de secours, de sécurité et les organisateurs dûment autorisés pourront y accéder.

Article 2 – Interdiction de stationnement

Le stationnement est interdit sur les mêmes voies, à compter du 21 juin 2026 à 09h00 jusqu'au 22 juin 2026 à 02h00.

Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'un enlèvement aux frais du propriétaire.

Article 3 – Signalisation

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 – Exécution

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux concernés.

Il sera transmis à la police municipale et aux services de secours pour exécution.

Fait à Montelac, le **15 juin 2026**
La maire

Annexe 3 : Arrêté préfectoral autorisant la société SecurPlus d'exercice sur la voie publique de missions de surveillance et de gardiennage par des agents de sécurité privée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE BELRIVE
SOUS-PRÉFECTURE DE MONTELAC
Arrêté n° SPM-2026-0618

portant autorisation exceptionnelle d'exercice sur la voie publique de missions de surveillance et de gardiennage par des agents de sécurité privée à l'occasion de la Fête de la Musique du 21 juin 2026 à Montelac

Le Préfet du département de Belrive,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 611-1, L. 613-1 et R. 613-5 ;

Vu la demande écrite de la commune de Montelac et la requête de la société SECURPLUS, chargée de la surveillance de l'événement ;

Vu l'arrêté municipal relatif à l'interdiction de circulation et de stationnement dans le périmètre de la manifestation ;
Considérant l'organisation simultanée de la Fête de la Musique, d'un marché nocturne artisanal et d'une exposition de véhicules anciens ;

Considérant la nécessité d'assurer, à titre exceptionnel, la surveillance des installations, accès filtrés, barrières BAAVA, matériels et biens liés à l'événement ;

ARRÊTE :

Article 1er - Autorisation La société SECURPLUS est autorisée, à titre exceptionnel, à faire exercer par ses agents de sécurité privée des missions de surveillance humaine et de gardiennage sur la voie publique, dans les abords immédiats des biens, installations et équipements dont elle a la garde à l'occasion de l'événement du 21 juin 2026.

Article 2 - Périmètre et durée Cette autorisation s'applique exclusivement au périmètre sécurisé comprenant la place Mendès France, la rue Beauvais, la rue de la Fontaine, la rue Maulny et la rue du Général de Gaulle, du 21 juin 2026 à 13 h 30 au 22 juin 2026 à 1 h 30.

Article 3 - Missions autorisées Les agents peuvent surveiller les accès, prévenir les vols, dégradations, effractions et actes de malveillance visant les biens gardés, orienter le public et signaler sans délai tout incident aux forces de l'ordre et aux secours.

Article 4 - Limites La présente autorisation n'emporte aucune prérogative de puissance publique. Les agents ne peuvent ni procéder à des contrôles d'identité, ni assurer des missions de maintien de l'ordre, ni intervenir au-delà des abords immédiats des biens dont ils ont la garde.

Article 5 - Exécution Le sous-préfet de Montelac, Madame la maire de Montelac, le chef de la police municipale et le représentant légal de la société SECURPLUS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montelac, le 18 juin 2026

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Montelac

Annexe 4 : Dispositif de sécurité prévu et matériels fournis par la mairie

1. Informations générales

Événement : Fête de la Musique + Marché nocturne + Exposition de véhicules anciens

Lieu : Centre-ville de Montelac

Date / Horaire : 21 juin 2026, de 14h à 01h

Public attendu : 3 000 à 4 000 personnes

Budget sécurité : 5000 euros

2. Objectifs de la mission

Assurer la sécurité des personnes et des biens

Prévenir les incidents (vols, agressions, mouvements de foule)

Contrôler les accès et les flux

Réagir efficacement en cas d'urgence

3. Organisation des équipes

Poste	Effectif	Responsabilités
Coordinateur sécurité	1	Supervision, au poste de police municipale - PCS
Barrière BAAVA Angle Rue Beauvais/ Rue des prés	1	Surveillance, orientation public, accès des secours extérieurs
Barrière BAAVA Angle Rue Maulny/ Rue des prés	1	Surveillance, orientation public, accès des secours extérieurs
Barrière BAAVA Rue du Général de Gaulle Nord	1	Surveillance, orientation public, accès des secours extérieurs
Barrière BAAVA Rue du Général de Gaulle Sud	1	Surveillance, orientation public, accès des secours extérieurs
Poste accueil filtrage Rue Maulny	2	Filtrage, contrôle visuel des sacs, orientation public
Poste accueil filtrage Rue de la fontaine	2	Filtrage, contrôle visuel des sacs, orientation public
Poste accueil filtrage Rue Générale de Gaulle	2	Filtrage, contrôle visuel des sacs, orientation public
Poste mobile	2	Rondes de surveillance

4. Moyens techniques

Barrières BAAVA

Blocs béton

Barrières Heras

Extincteurs

5. Procédures clés

Briefing à 13h30 prévu place Mendès France

Contrôle visuel des sacs à chaque point d'entrée

Patrouilles mobiles toutes les 30 minutes

Signalement immédiat de tout comportement suspect

Coordination avec la police municipale en cas d'incident

6. En cas d'urgence

Point de rassemblement : Cinéma Yves Robert accès par rue de la fontaine

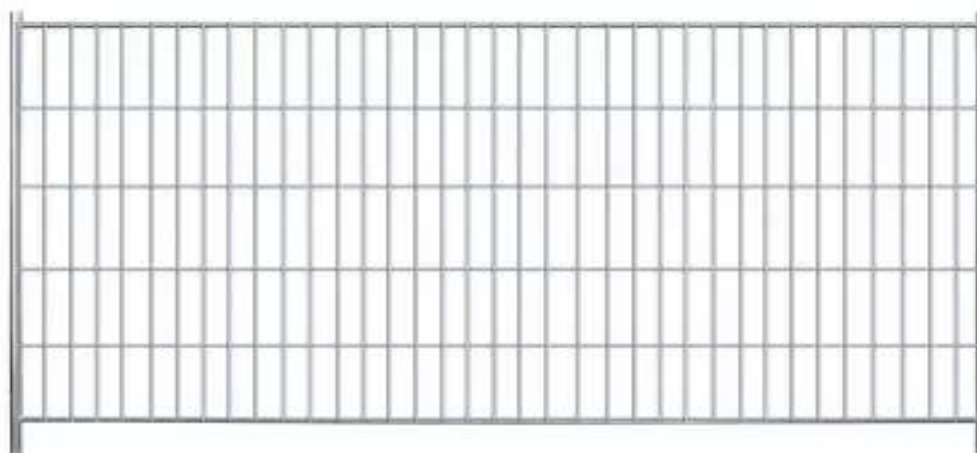
Procédure d'évacuation : Diriger le public vers poste de filtrage

Annexe 5 : Barrière Amovible Anti-Véhicule Assassin (BAAVA)



Source : <https://suretech.fr>

Annexe 6 : Barrière Heras



Source : <https://prozon.com/>

Annexe 3 : attendus du sujet n° 1 de l'épreuve 1 d'admission

1. Préparer votre intervention orale devant ces interlocuteurs en structurant votre présentation. Vous pouvez créer et modifier tout support utile pour appuyer votre propos lors du rendez-vous.

Le jury a apprécié la prestation de la personne candidate à partir des attendus suivants :

Qualité de l'exposé et de la résolution du/des problème(s)

Adaptation des solutions à l'environnement professionnel du sujet

Utilisation pertinente et adaptée des documents proposés, y compris la bibliothèque numérique

Mobilisation des techniques, savoirs et savoir-faire professionnels, y compris numériques

Pour atteindre un niveau très satisfaisant, la personne propose une analyse approfondie, structurée et pertinente du contexte. Les enjeux de sécurité sont clairement identifiés, hiérarchisés et mis en relation avec l'environnement de l'événement, le public attendu, les contraintes matérielles, humaines et organisationnelles de la commune.

La présentation est très structurée, claire et convaincante. Les choix opérationnels sont précisément argumentés, hiérarchisés et adaptés aux capacités réelles de la commune. La personne candidate montre sa capacité à sélectionner les priorités, à justifier ses décisions et à proposer une organisation cohérente et réaliste.

Les procédures proposées sont complètes, réalistes et opérationnelles. Elles intègrent à la fois la prévention, la gestion de crise, la répartition des rôles, la gestion du public et de l'environnement immédiat, la traçabilité de l'incident, le retour à la normale et la continuité de l'événement lorsque celle-ci est possible. La procédure d'évacuation est anticipée, hiérarchisée et complète : elle distingue les différents scénarios possibles, notamment l'évacuation partielle ou totale, et prévoit les modalités de communication, de coordination interservices et de sécurisation des personnes.

Les propositions d'amélioration sont argumentées, pragmatiques et hiérarchisées. Elles témoignent d'une réelle prise de recul professionnel, d'une capacité à anticiper les limites du dispositif et d'une volonté d'inscrire l'action dans une démarche d'amélioration continue.

La question permettait d'aborder les sujets suivants :

Quels sont, selon vous, les principaux risques liés à cet événement ?

Risque d'intrusion véhicule

Risque de malaise, agression, panique, mouvement de foule

Risque incendie

Risque de difficulté d'accès pour les secours

Le dispositif humain vous paraît-il suffisant ?

Le dispositif comprend 1 coordinateur, 4 agents affectés à la surveillance des BAAVA, 6 agents sur 3 postes de filtrage, et 2 agents mobiles, soit 13 agents pour un public annoncé à 3 000–4 000 personnes.

La personne candidate peut donc dire que le dispositif est cohérent dans sa logique, mais qu'il mérite probablement des renforts sur certains créneaux critiques (montée en charge en fin d'après-midi, soirée, sortie de concert). Il doit aussi respecter le cout avec un maximum de 5000 euros comme annoncé en annexe.

Quels sont les points faibles du dispositif proposé par la mairie ?

- Effectif peut paraître juste pour 3 000–4 000 personnes.
- Procédure d'évacuation trop générale
- Peu d'éléments sur la communication opérationnelle concrète,
- Absence de détail sur la gestion des personnes vulnérables / enfants perdus / PMR,
- Pas de précision sur la remontée écrite des incidents.

Quels ajustements proposeriez-vous au dispositif initial ?

Mieux hiérarchiser les zones à risque :

Place Mendès France Nord : scène donc zone à forte densité.

Place Mendès France Sud : exposition véhicules anciens, potentiellement plus statique mais attractive.

Rue Beauvais : marché nocturne donc des flux linéaires et croisés.

Créer une sectorisation claire :

- Secteur concert,
- Secteur marché,
- Secteur exposition,

Formaliser un PC sécurité en lien avec le poste de police municipale, puisque le coordinateur sécurité y est basé.

Mieux préciser les itinéraires d'évacuation : le sujet indique un point de rassemblement au cinéma Yves Robert, avec accès par la rue de la Fontaine, et une procédure d'évacuation consistant à diriger le public vers les postes de filtrage. La personne candidate peut souligner que cela doit être davantage détaillé et différencié selon la zone d'origine du public.

Prévoir un affichage / une signalétique temporaire :

- Point de rassemblement,
- Sorties,
- Poste de secours / point de contact,
- Circulation interdite.

Comment articulez-vous votre action avec la police municipale et les secours ?

Le coordinateur sécurité est basé au poste de police municipale, ce qui favorise une coordination directe.

Mise en place d'une chaîne d'alerte claire à savoir agent → coordinateur → police municipale ou secours selon nature de l'incident.

Distinction des rôles :

- Sécurité privée = prévention, surveillance, filtrage, orientation ;
- Police municipale = pouvoir de police et de maintien de l'ordre municipal ;

Importance d'un vocabulaire commun, de points de situation réguliers et d'une procédure d'escalade.

Que vous apporte l'arrêté municipal dans votre préparation ?

L'arrêté municipal formalise :

- L'interdiction de circulation du 21 juin 2026 à 14h00 au 22 juin 2026 à 01h00,
- L'interdiction de stationnement à partir de 09h00 jusqu'à 02h00,
- Les voies concernées : Place Mendès France, Rue Beauvais, Rue de la Fontaine, Rue Maulny, Rue du Général de Gaulle.

La personne candidate peut expliquer que cet arrêté donne un cadre juridique au périmètre de sécurisation, facilite le filtrage et légitime les restrictions d'accès.

Quels indicateurs permettraient de dire que le dispositif fonctionne ?

- Fluidité aux entrées,
- Absence de saturation des points de filtrage,
- Délais de transmission des alertes,
- Fréquence et qualité des rondes,
- Capacité à laisser passer rapidement les secours,
- Nombre d'incidents traités sans dégradation de la situation.

2. Préparez votre intervention et créez un support opérationnel à fournir aux agents.

Le jury a apprécié la prestation de la personne candidate à partir des attendus suivants :

Qualité de l'exposé et de la résolution du/des problème(s)

Adaptation des solutions à l'environnement professionnel du sujet

Utilisation pertinente et adaptée des documents proposés, y compris la bibliothèque numérique

Mobilisation des techniques, savoirs et savoir-faire professionnels, y compris numériques

Pour atteindre un niveau très satisfaisant, les objectifs de la réunion préparatoire (*briefing*) sont clairement explicités et directement reliés aux enjeux de sécurité de l'événement. Ils sont traduits en consignes concrètes, compréhensibles et opérationnelles, permettant aux agents d'identifier précisément les priorités de leur mission.

La répartition des rôles est précise, justifiée et adaptée aux risques du site. Les missions confiées aux agents sont clairement hiérarchisées, complémentaires et cohérentes avec l'organisation générale du dispositif de sécurité.

Les procédures présentées sont détaillées, hiérarchisées et illustrées par des situations concrètes. Cette approche facilite leur appropriation par les agents et permet d'anticiper les principaux scénarios susceptibles de se produire pendant l'événement.

Les consignes relatives à l'accès des secours sont précises, anticipées et pleinement intégrées au dispositif global. Elles garantissent une circulation fluide des secours extérieurs, une coordination efficace avec les équipes présentes sur site et une prise en charge rapide des situations d'urgence.

Le support proposé est complet, synthétique et directement exploitable sur le terrain. Il constitue un outil d'aide à l'action, favorisant l'autonomie, la réactivité et l'efficacité des agents pendant toute la durée de l'événement.

L'intervention est très structurée, fluide et professionnelle. Elle favorise l'adhésion des agents, renforce la cohésion de l'équipe et contribue à leur responsabilisation dans la mise en œuvre du dispositif de sécurité.

La question permettait d'aborder les sujets suivants :

Quels sont les messages essentiels à transmettre aux agents lors de la réunion préparatoire (briefing) ?

- Contexte de mission
 - o Trois événements simultanés,
 - o Volume de public attendu,
 - o Horaires d'exploitation.
- Répartition des postes
 - o BAAVA,
 - o Filtrage Rue Maulny / Rue de la Fontaine / Rue du Général de Gaulle,
 - o Patrouille mobile,
 - o Coordination avec la police municipale.
- Missions par poste
 - o Surveillance, orientation, accès secours, contrôle visuel des sacs, ronde.
- Communication et remontée d'information
 - o Qui alerter, comment, à quel moment.
- Conduite à tenir en cas d'incident
 - o Comportement suspect, malaise, agression, évacuation.
- Consignes de posture professionnelle
 - o Vigilance, courtoisie, fermeté, traçabilité des événements.

Comment répartiriez-vous les agents et comment justifier cette répartition ?

4 agents sur les BAAVA,
6 agents sur les 3 postes de filtrage,
2 agents mobiles,
1 coordinateur.

La personne candidate peut justifier cette proposition de la façon suivante :

- BAAVA, protection des accès sensibles,
- Filtrage, contrôle des flux entrants et prévention,
- Choix de positionner des agents mobiles pour souplesse et réactivité,
- Coordinateur, vision globale et interface avec autorités.

Il est aussi possible de proposer :

- Une rotation des agents sur les postes les plus exposés,

- Un point radio, point de situation à heure fixe,
- Une vigilance renforcée aux heures de pointe.

Que doit contenir le support opérationnel remis aux agents ?

Le support peut être présenté comme une fiche mission recto-verso comprenant :

- Plan simplifié du site,
- Poste d'affectation,
- Missions du poste,
- Consignes d'alerte,
- Numéros et canaux radio,
- Itinéraires secours,
- Point de rassemblement,
- Conduite à tenir en cas :
 - o Comportement suspect,
 - o Malaise,
 - o Agression,
 - o Évacuation.

Tout cela est directement cohérent avec les objectifs la réunion préparatoire (*briefing*) cités dans le sujet : répartition des agents, procédures de communication et d'alerte, consignes liées à l'accès des secours extérieurs.

Comment vous assurez-vous que les agents ont bien compris les consignes ?

Reformulation par les agents de leur mission.

Questions ciblées :

- « Qui appelez-vous en cas de malaise ? »
- « Quel est votre point de sortie le plus proche ? »
- « Comment laissez-vous passer les secours ? »

Distribution d'une fiche synthèse et vérification individuelle des affectations.

Contrôle des moyens avant prise de poste :

- Radio ou téléphone,
- Tenue,
- Matériel,
- Connaissance du secteur.

Qu'ajouteriez-vous à la réunion préparatoire (briefing) au-delà de ce qui est demandé dans le sujet ?

Il est possible d'ajouter :

- Rappel sur la posture relationnelle avec le public,
- Gestion des objets abandonnés et comportements suspects,
- Conduite à tenir en cas de personne perdue ou enfant isolé,
- Consignes météo / fatigue / hydratation des agents,
- Procédure de relève et de traçabilité,
- Remontée d'information même pour les incidents mineurs

Quelle posture professionnelle adoptez-vous en tant que coordinateur ?

- Vision globale,
- Anticipation,
- Clarté des consignes,
- Lien permanent avec autorités,
- Prise de décision graduée,
- Traçabilité et retour d'expérience.

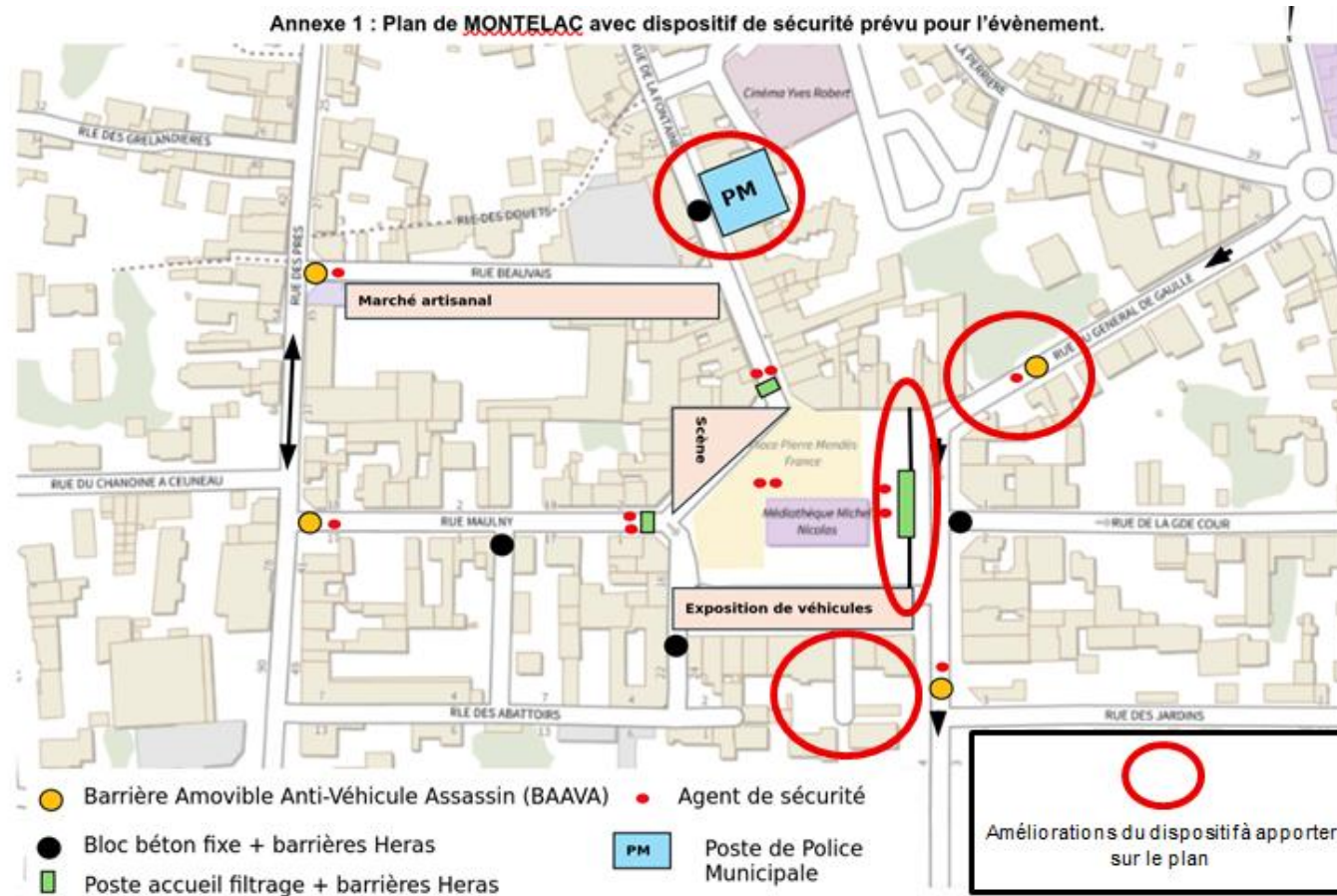
Exploitation possible des annexes :

Annexe 1 – Plan de Montelac avec dispositif de sécurité

Ce qu'il est possible d'exploiter :

- Lecture spatiale du dispositif :
 - o Place Mendès France Nord : scène,
 - o Place Mendès France Sud : exposition,
 - o Rue Beauvais : marché artisanal.
- Identification des points d'entrée, des zones denses, des axes à sanctuariser, et du positionnement :
 - o Agents,
 - o BAAVA,
 - o Barrières Heras,
 - o Blocs béton,
 - o Poste accueil filtrage.

- Proposition d'amélioration du plan :
 - Matérialiser les flux entrants et sortants,
 - Différencier les circuits empruntés par le public de celui emprunté par les secours,
 - Ajouter un point de secours ou de regroupement intermédiaire si besoin.
 - Modification des emplacement de BAAVA ou itinéraires



Annexe 2 – Arrêté municipal

Ce qu'il est possible d'exploiter :

- Base juridique du dispositif.
- Définition du périmètre fermé à la circulation et du stationnement interdit.
- Légitimité du filtrage et des restrictions d'accès.
- Transmission aux services municipaux, à la police municipale et aux secours.

Annexe 3 – Arrêté préfectoral

Ce qu'il est possible d'exploiter :

Cette annexe permet de sécuriser juridiquement la présence des agents de sécurité privée sur la voie publique, ce qui est un point essentiel du dispositif puisque les missions prévues (filtrage, surveillance des accès, orientation du public, gestion des BAAVA) se déroulent sur des espaces publics communaux.

La personne candidate peut expliquer que, conformément au Code de la sécurité intérieure, les agents de sécurité privée ne peuvent intervenir sur la voie publique qu'à titre exceptionnel, sur autorisation préfectorale, et uniquement dans les abords immédiats des biens, installations et équipements dont ils ont la garde.

Cette annexe permet de rappeler clairement les limites des missions confiées aux agents :

- Pas de palpation
- Pas de contrôle d'identité,
- Pas de maintien de l'ordre,
- Pas de substitution aux forces de police,
- Rôle strictement préventif, dissuasif et de surveillance.

La personne candidate peut également s'appuyer sur cet arrêté pour montrer la bonne articulation entre les acteurs :

- La commune, organisatrice de l'événement,
- La sécurité privée, chargée de la prévention et de la surveillance,
- La police municipale et les forces de l'État, compétentes pour l'ordre public et les interventions coercitives.

Enfin, cette annexe renforce la crédibilité globale du dossier, en montrant que le dispositif de sécurité ne se limite pas à des moyens humains et matériels, mais repose également sur un cadre administratif et réglementaire solide, indispensable à la légalité de l'événement.

Annexe 4 – Matériel et dispositif fournis par la mairie

Ce qu'il est possible d'exploiter :

- L'organisation des équipes, poste par poste.
- Les moyens techniques disponibles : BAAVA, blocs béton, barrières Heras, extincteurs.
- Les procédures clés déjà prévues :
 - o Briefing 13h30,
 - o Contrôle visuel des sacs,
 - o Patrouilles toutes les 30 minutes,
 - o Signalement immédiat de tout comportement suspect,
 - o Coordination avec la police municipale.
- Les éléments d'urgence :
 - o Point de rassemblement,
 - o Évacuation vers postes de filtrage.

Annexe 4 : sujet n° 2 de l'épreuve 1 d'admission

CAPLP EXTERNE – CAPLP CAFEP Économie-gestion option sécurité prévention - Session 2026

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION Épreuve 1

Coefficient 5

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 20 minutes - Entretien : 40 minutes

Définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en un exposé, dans l'option choisie, suivi d'un échange avec le jury.

À partir d'un environnement professionnel donné, la personne candidate doit résoudre un ou plusieurs problème(s).

La personne candidate est amenée, au cours de l'épreuve, le cas échéant, à utiliser des outils numériques et techniques spécifiques.

L'échange avec le jury permet d'approfondir les points utiles et d'aborder les notions connexes.

Cette épreuve vise à évaluer la capacité de la personne candidate à s'exprimer clairement à l'oral, à construire un raisonnement et à interagir avec le jury. Elle permet aussi d'apprécier les capacités à présenter et expliciter une pratique professionnelle dans l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Bibliothèque de documents associée à l'épreuve 1 d'admission

L'ensemble de cette bibliothèque documentaire est mis à la disposition des candidats sur le bureau numérique de l'ordinateur fourni. Lors de l'épreuve, elle constitue une aide à la réflexion et à la mobilisation des connaissances. Toutes les ressources ne sont pas à exploiter dans le cadre du traitement d'un sujet. Il appartient à la personne candidate de sélectionner, avec discernement, les éléments pertinents au regard de la situation proposée dans le sujet.

Conseils aux candidats

Sauvegardez régulièrement votre travail et pensez à enregistrer les documents utiles à l'exposé devant le jury 15 minutes avant la fin de la préparation.

Contexte professionnel :

Vous êtes coordinateur(rice) de site au sein de l'entreprise de sécurité MSS (Meuse sécurité services) située à Bar-le-Duc (55). Vous avez la responsabilité de la sécurisation du site classé ICPE⁸ de l'entreprise Bergère de France, manufacture spécialisée dans la fabrication de laines.

Vous recevez un courriel de la dirigeante de Bergère de France, madame MOUTON, qui vous demande d'améliorer la sécurité du site.

1. Proposez à madame MOUTON vos pistes d'amélioration qui seront présentées lors de la prochaine réunion trimestrielle. Votre présentation s'appuie notamment sur un support numérique incluant le plan du site (ressource 4), où vos propositions de sécurisation seront modélisées.

Vous souhaitez proposer un suivi de votre prestation à Madame MOUTON afin de lui garantir une traçabilité complète de celle-ci (par exemple des indicateurs, des tableaux synthétiques, des statistiques...)

2. Élaborez un modèle de tableau de bord numérique dédié à ce suivi.

Ressources à disposition

- Ressource 1 : présentation de Meuse Sécurité Services (MSS)
- Ressource 2 : présentation de Bergère de France
- Ressource 3 : plan de masse
- Ressource 4 : plan du site
- Ressource 5 : extrait du dossier client Bergère de France
- Ressource 6 : courriel de Madame MOUTON
- Ressource 7 : fiche de poste agent de sécurité Bergère de France
- Ressource 8 : extrait de l'audit de sécurité
- Ressource 9 : article de presse
- Ressource 10 : veille technologique

Ressource 1 : présentation de MSS (Meuse Sécurité Services)

Date de création : 2018

Siège social : 45 Rue des Grandes Côtes, 55000 Bar-le-Duc, France.

Agence secondaire : 8 rue de la Victoire, 55100 Verdun, France.

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS).

Autorisation administrative d'exercer (n° AUT-XXX-XXXX-XX-XX-XXXXXXXXXXXX)

Capital social : 150 000 €.

Directeur général : Mathieu Leroux.



L'agence est située à Bar-le-Duc (ville de 20 000 habitants dans la région Grand Est, dans le département de la Meuse). La proximité avec les grandes villes comme Nancy ou Metz est un atout pour le développement des services dans toute la Lorraine.

Meuse Sécurité Services a pour objectif de garantir une protection optimale des biens et des personnes en Lorraine, en offrant des solutions de sécurité adaptées aux entreprises, collectivités. Grâce à une équipe qualifiée et à des technologies de pointe, elle propose des services de sécurité physique et électronique, ainsi que des solutions personnalisées pour chaque client.

Les services proposés :

Sûreté (surveillance et contrôle, événementiel, lutte contre la démarque inconnue)

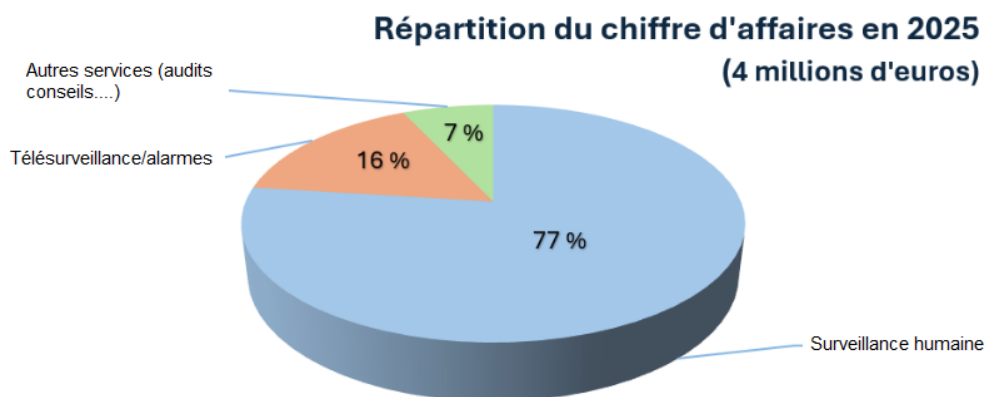
Sécurité électronique (conseil, conception et installation, contrôle d'accès, détection incendie, détection intrusion, vidéosurveillance)

Surveillance par robots (robot E-Vigilante)

Sécurité (prévention des risques, secourisme, sécurité incendie)

Télésécurité (assistance dissuasion, vérification)

Conseil et audit sécurité



Plan de développement et croissance

- **Expansion régionale** : Ouvrir de nouvelles agences à Nancy et Metz dans les 3 prochaines années.
- **Partenariats avec des entreprises technologiques** : Offrir des solutions de surveillance à la pointe de la technologie (intelligence artificielle, analyse de données, drones de sécurité).



Organisation de l'entreprise

L'agence de Bar le Duc est composée de :

- **1 directeur d'agence** : Direction stratégique, relations clients, gestion globale.
- **1 responsable RH/Administration** : Gestion du personnel, paie, formation, conformité légale.
- **6 chefs de secteur** : Supervision de 15 à 20 agents chacun, gestion des plannings, reporting.
- **12 responsables de site** : Encadrement quotidien des agents sur le terrain, liaison avec les clients.
- **97 agents de sécurité** : surveillance, rondes, contrôle d'accès, intervention en cas d'incident.
- **1 responsable HSE** : Audit, respect des procédures, formation continue, gestion des incidents.
- **2 apprentis** : un en licence sécurité des personnes et des biens et un en section de technicien supérieur Management opérationnel de la sécurité.

Ressource 2 : présentation de Bergère de France

Bergère de France est une entreprise spécialisée dans la fabrication 100 % française de fils à tricoter, crocheter et broder, ainsi que d'accessoires pour les loisirs créatifs (laines, cotons, acryliques, kits DIY⁹, mercerie). Cette usine de filature de 40 000 m² est basée à Bar le Duc en Lorraine (55). Elle compte 5 secteurs :



Création & marketing



Fabrication des catalogues et routage



Filature



Préparation et expédition des colis



Services administratifs et commerciaux

Source : Bergère de France

Valeurs : Engagement fort pour la production française, le respect de l'environnement et la transmission du savoir-faire textile.

Engagement sociétal et environnemental

- **Production locale :** Soutien à l'emploi et à l'économie française.
- **Respect de l'environnement :** Choix de matières durables et processus de fabrication responsables.
- **Transmission du savoir :** Ateliers, tutoriels et conseils pour perpétuer les techniques de tricot et crochet.

ICPE

Code rubrique	Alinéa	Libellé rubrique	Régime autorisé	(3)	Volume
2311	1	Traitement de fibres (battage, cardage, lavage, etc.)	Autorisation		8.0 t/j
2330	1	TEINTURES, APPRET, ENDUCTION, ETC DE TEXTILES	Autorisation		8.0 t/j
2910	A.2	Combustion	Déclaration avec contrôle		8400.0 MW

Source du tableau : Géorisques

Historique

- **1946 :** Création de Bergère de France par **Robert Petit**
- **Années 1980 :** Bergère de France emploie jusqu'à **1 000 salariés** et devient le **premier employeur de la Meuse**.

⁹ DIY (do it yourself) : faites-le vous-même

- **2015** : Premier **redressement judiciaire**, suivi d'une période de difficultés économiques
- **2020–2024** : La crise sanitaire aggrave la situation. En **avril 2024**, Bergère de France est placée en **liquidation judiciaire**
- **Juillet 2024** : **57 salariés** (sur 145) se portent volontaires pour reprendre l'entreprise sous forme de **SCOP**, avec l'appui de l'**URSCOP Grand Est**.

Situation financière avant la reprise (2023)

- **Chiffre d'affaires (CA) 2023** : **15,4 millions d'euros** (contre 18,4 M€ en 2018 et 22,8 M€ en 2017)
- **Résultat d'exploitation** : **-1,324 million d'euros** (déficit)
- **Effectifs** : **165 salariés** en 2023

Reprise en SCOP (octobre 2024) et nouvelle stratégie

- **Montant de la reprise** : La SCOP a été validée par le tribunal de commerce de Bar-le-Duc le **21 octobre 2024**, avec le soutien des banques et des collectivités locales (subvention de 200 000 € de la Région Grand Est)
- **Effectifs après reprise** : **70 salariés** (57 associés + quelques embauches)
- **Investissements 2025** : **600 000 €** pour moderniser l'outil de production et relancer la vente par correspondance.
- **Dettes** : Le plan de reprise prévoit un **étalement des dettes** et une restructuration du passif, avec l'appui des banques et des aides publiques.

Bergère de France, vient de marquer un tournant historique. Grâce à une innovation majeure, elle propose désormais une laine 30 % moins chère à produire et 50 % plus écologique que les laines traditionnelles. Baptisée "Laine Verte", cette nouvelle fibre est le fruit de cinq années de recherche. Le secret de fabrication reste jalousement protégé dans le bureau de la directrice. La Laine Verte sera commercialisée dès juin 2026, avec une première collection de fils et tissus destinée aux créateurs de mode éthique.

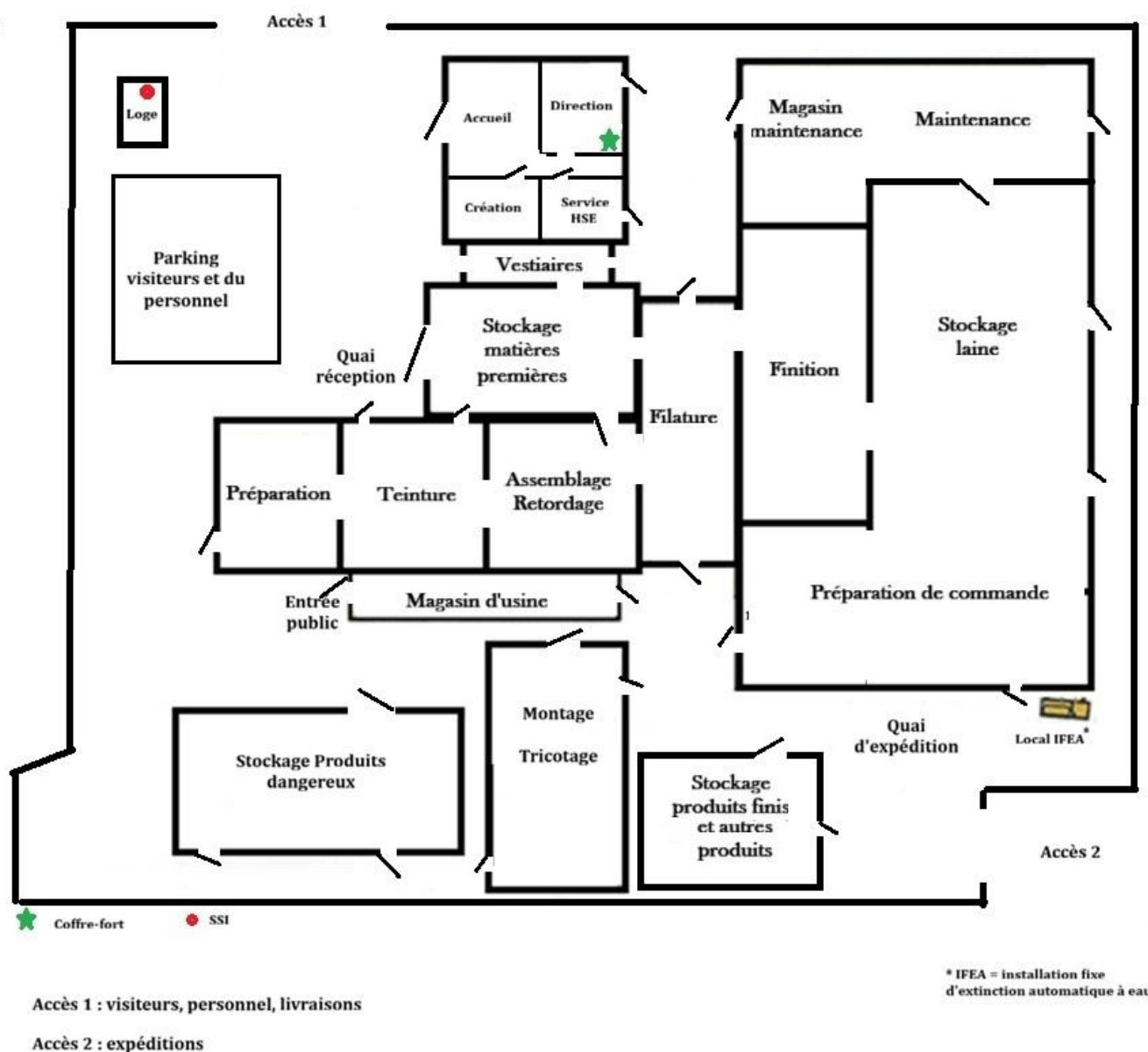
Source : Auteurs

Ressource 3 : plan de masse



Source : plan Mappy modifié par les auteurs

Ressource 4 : plan de site



Plan du site Bergère de France modifié par les auteurs

Ressource 5 : Extrait du dossier client Bergère de France

Bergère de France : Site ICPE

Vacation : 1 agent de surveillance gardiennage titulaire de la carte professionnelle de 07 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi

Mission de l'agent : contrôle d'accès

Présence de :

- un cahier de consignes
- un cahier de registre des visiteurs
- une main courante manuscrite

Moyens de protection présents sur le site :

- Système de sécurité de clôture de périmètre à fibre optique. Ce système anti-intrusion est géré durant les heures de fermeture par la directrice,

- le site est entièrement protégé contre l'incendie par un système IFEA
- Présence d'un service HSE sur site (madame Manon DUPONT).

Suivi de la prestation :

- contrôle des agents : 2 fois par an,
- réunion trimestrielle sur site entre le coordinateur de site et la dirigeante.

La sécurité incendie est gérée par le service maintenance. En cas de détection d'incendie par le SSI, le responsable de maintenance ou la personne d'astreinte est immédiatement alertée et assure la coordination avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Source : Auteurs

Ressource 6 : courriel de madame MOUTON

Objet : Sécurisation de notre site

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter car, face à la recrudescence des évènements récents dans notre secteur, nous souhaitons renforcer notre dispositif de sécurité afin de l'adapter plus efficacement à notre environnement et à notre activité.

De plus, nous constatons que les accidents du travail de notre personnel dû à un manquement aux consignes de sécurité (port des EPI par exemple) sont en augmentation.

Lors de notre prochaine réunion trimestrielle associant notre responsable HSE, notre responsable maintenance et moi-même, nous aimerions que vous nous présentiez votre diagnostic et vos recommandations sur ce sujet.

Nous souhaitons également que vous nous proposiez un document de suivi de la prestation accessible en ligne.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Madame Valentine MOUTON

Dirigeante

Bergère de France SCOP

Source : Auteurs

Ressource 7 : Fiche de poste agent de sécurité Bergère de France

 Meuse Sécurité Services "Vigilance et protection au cœur de la Meuse"	Fiche consigne Accueil et filtrage	 Mise à jour : déc. 2025
--	---	--

Les missions en accueil et filtrage sont les suivantes :

1. Gérer l'accès 1 (accès 2, géré par l'expédition)
 - Ouvrir et fermer les barrières
 - Noter dans le registre des livraisons :
 - Heure d'arrivée
 - Nom du transporteur
 - Société
 - Numéro de plaque d'immatriculation
 - Orienter le transporteur si besoin vers la zone de déchargement
 - Rappeler le protocole de sécurité
2. Gérer le registre des visiteurs
 - Noter dans le registre des visiteurs à son arrivée :
 - l'heure d'arrivée
 - le nom et prénom du visiteur
 - la société/organisme
 - le motif de la visite
 - le service ou personne à rencontrer
 - Orienter le visiteur
 - Noter l'heure de sortie du visiteur
3. Répondre au standard téléphonique et transférer les appels
 - Répondre au téléphone :
 - Formulation type : « *Bonjour, [Nom du site], [votre prénom] à l'appareil* »
 - Identifier le besoin de l'appelant (service ou personne demandée)
 - Transfert d'appels :
 - Utiliser le standard téléphonique pour transférer vers le service ou la personne concernée
 - Si la personne n'est pas disponible, prendre un message (nom, numéro, motif) et le transmettre
4. Renseigner la main courante manuscrite

Source : Auteurs

Ressource 8 : extrait de l'audit de sécurité

Rapport d'audit de sécurité ICPE

Entreprise : Bergère de France
Date de l'audit : 18 février 2026
Rédigé par : Pascal COSENLO
Entreprise de sécurité externe : SécuTOU Est
Responsable HSE interne : Manon DUPONT

1. Contexte et objectifs

L'audit de sécurité mené sur le site Bergère de France classé ICPE, a pour objectif d'évaluer la conformité des installations et des pratiques aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques en matière de sécurité.

Les problématiques suivantes ont été identifiées et font l'objet de ce rapport :

- désorganisation du service logistique due au non-respect des horaires par les transporteurs
 - non-port des équipements de protection individuelle (EPI) par certains personnels de l'entreprise
 - contrôle d'accès et filtrage insuffisant du personnel et des visiteurs
 - non-évacuation lors des exercices et point de rassemblement inadapté
 - grillage de protection facilement franchissable
 - système anti-intrusion régulièrement défectueux
-

2. Méthodologie

L'audit a été réalisé selon les étapes suivantes :

- visite de terrain : observation des installations, des flux de personnel et des équipements de sécurité.
- entretiens : avec la responsable HSE, l'agent de sécurité, les managers et les représentants du personnel.
- analyse documentaire : consultation des registres d'accès, des comptes-rendus d'exercices d'évacuation, des procédures internes et des rapports d'incidents.
- benchmark réglementaire : vérification de la conformité aux normes ICPE, au code

Ressource 9 : article de presse

Meuse : Hausse inquiétante des cambriolages ciblant les zones industrielles

Bar-le-Duc, 23 septembre 2026 – Depuis le début de l'année, le département de la Meuse (55) fait face à une recrudescence des cambriolages, notamment dans les zones industrielles et les usines. Selon les derniers chiffres de la gendarmerie, plusieurs sites de production ont été visés, principalement pour le vol de matériel haut de gamme, de métaux précieux et de stocks de produits finis.

Des méthodes de plus en plus organisées - Les auteurs de ces cambriolages semblent agir en réseau, ciblant des usines isolées ou des entrepôts mal sécurisés. Les forces de l'ordre soulignent une augmentation des intrusions nocturnes, avec des voleurs équipés d'outils professionnels pour forcer les portes et neutraliser les systèmes d'alarme. « Nous observons une véritable professionnalisation des cambrioleurs, qui repèrent les failles de sécurité et agissent rapidement », explique un officier de la gendarmerie de la Meuse.

Un impact économique non négligeable - Les entreprises touchées, souvent des PME locales, subissent des pertes financières importantes, mais aussi des perturbations dans leur chaîne de production. « En plus du vol, il faut compter le coût des réparations et la perte de confiance des clients », témoigne un dirigeant d'une usine métallurgique près de Verdun. La Chambre de commerce et d'industrie de la Meuse appelle à une vigilance accrue et à un renforcement des mesures de sécurité.

Les autorités réagissent - Face à cette vague de cambriolages, la préfecture de la Meuse a annoncé le déploiement de patrouilles supplémentaires autour des zones industrielles et la mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs économiques locaux. « Nous travaillons en étroite collaboration avec les entreprises pour identifier les sites les plus vulnérables et renforcer leur protection », précise un représentant de la préfecture.

Conseils aux entreprises - Les gendarmes rappellent quelques gestes simples pour limiter les risques, à savoir vérifier régulièrement les systèmes d'alarme, sécuriser les accès, installer un éclairage extérieur et signaler toute activité suspecte. Ils encouragent également les dirigeants à participer aux réunions d'information organisées par les forces de l'ordre.

Un phénomène à surveiller - Si la Meuse reste globalement un département peu touché par la délinquance par rapport à d'autres régions, cette hausse des cambriolages d'usines inquiète les professionnels et les élus. « Il est essentiel de ne pas minimiser ces actes, qui peuvent fragiliser notre tissu industriel », souligne un élu local.

Pour l'heure, aucune interpellation n'a été annoncée, mais l'enquête se poursuit.

Source : Auteurs

Ressource 10 : Veille technologique

a) IA et vidéosurveillance : Orasio, une startup de la French Tech

Orasio : Une vision née de la French Tech

Lancée début 2025 à Paris, Orasio tire son nom du terme grec « orasi », signifiant « vision », symbolisant son ambition de transformer la surveillance vidéo par l'IA (*Maddyness*). Dirigée par **Florian Fournier**, polytechnicien et ex-directeur produit de PayFit, la startup réunit **Arnaud Delaunay** (ex-FarmWise) et **Fabio Gennari** (ex-Conseil d'État), tous issus de formations prestigieuses (*Les Échos*, 14 mai 2025). Leur solution analyse des flux vidéo pour détecter automatiquement des événements critiques, comme des départs de feu, des mouvements de foule, ou des comportements suspects, avec une précision de **95 %** (*Orasio*, 2025). « Notre objectif est de devenir le leader européen de la vidéo-intelligence, » déclare Fournier (*Maddyness*). Testée lors des **JO 2024** en France, la technologie d'Orasio attire déjà l'attention des investisseurs européens (*Les Échos*).



Exemple concret : Une ville française équipe son centre de supervision urbaine avec Orasio, identifiant un départ de feu dans un parc en **2 minutes**, permettant une intervention rapide des pompiers et évitant des dégâts estimés à **500 000 €** (*Orasio*, 2025).

Concurrents et positionnement

Orasio évolue dans un marché concurrentiel dominé par des acteurs chinois (Hikvision), américains (Palantir), et israéliens (BriefCam). En France, des startups comme **Alta Ares**, avec son IA pour drones, et **XXII**, spécialisée en vision par ordinateur, challengent Orasio (*Tracxn*, 10 avril 2025). Alta Ares se concentre sur les applications militaires dynamiques, tandis que XXII cible les smart cities. Orasio se différencie par sa polyvalence (défense, collectivités, entreprises) et son approche souveraine, évitant les dépendances technologiques étrangères (*Les Échos*). « Nous concurrençons les leaders mondiaux tout en respectant les normes européennes, » affirme Fournier (*Challenges*).

Anecdote : Une collectivité, hésitant entre Orasio et une solution chinoise, choisit Orasio pour sa conformité au RGPD

Défis : Réglementation et échelle

La réglementation européenne, notamment le **RGPD** et la loi sur l'IA, impose des contraintes strictes. Orasio investit **2 millions d'euros** pour certifier ses algorithmes, un défi face aux concurrents chinois, moins régulés (*Challenges*). Avec **8 collaborateurs**, la startup doit scaler¹⁰ rapidement pour rivaliser avec des acteurs comme Hikvision (**10 000 employés**) (*Tracxn*).

Source : Auteurs

b) BlueSmart, contrôle d'accès innovant

¹⁰ faire croître une entreprise ou un système de manière rapide et maîtrisée, en augmentant sa capacité sans multiplier proportionnellement les coûts



Winkhaus – votre partenaire pour le contrôle d'accès : blueSmart offre une grande flexibilité pour réaliser les extensions de notre installation au fur et à mesure de nos besoins.

Une communication sans fil pour plus de confort :

La communication au sein du système blueSmart s'effectue sans fil et sous forme cryptée entre les supports d'identification et les composants des portes

Modification simple des autorisations par logiciel :

Contrairement à de nombreux autres systèmes de fermeture électroniques, blueSmart fonctionne sans pose fastidieuse de câbles vers les composants des portes. Votre énorme avantage. Cette fonction requiert uniquement la connexion en ligne de lecteurs de chargement.

Diffusion sans fil des ordres au sein du réseau virtuel

Les droits d'accès et les ordres de blocage sont diffusés par une interaction intelligente entre les supports d'identification et les composants des portes, en combinaison avec le logiciel de gestion central et les lecteurs de chargement.

Du support d'identification au composant de porte et ...

Dès que le support d'identification a été en contact avec le lecteur de chargement, de nouveaux droits d'accès sont actifs pour votre propre clé. D'autres modifications d'autorisations deviennent en même temps ou à court terme actives dans le réseau virtuel et sont journalisées en retour, de sorte que l'actualisation de la base de données de l'installation de fermeture soit toujours assurée.

... de la clé au cylindre

Équipées d'une puce performante, toutes les clés enregistrent les droits d'accès et les ordres programmés, qu'elles transmettent en cas de contact aux composants de portes concernés.

Mise à jour dans les plus brefs délais

La diffusion virtuelle des informations s'effectue avec une vitesse exceptionnelle.

L'appli blueSmart

Grâce à l'application blueSmart, les utilisateurs peuvent profiter du confort du réseau virtuel sur les sites externes, sans avoir recours à un lecteur de chargement. Même la programmation à distance de composants de portes distants est possible.

Nos packs logiciels pour les installations blueSmart

Les packs logiciels de notre propre conception vous permettent de planifier, de gérer et d'organiser votre installation de fermeture de manière flexible et économique.

Source : Winkhaus, novembre 2025

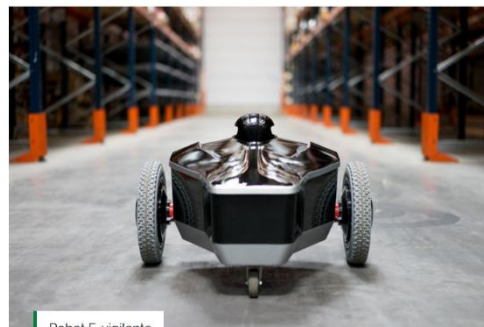
c) E-vigilante, un robot rondier

Nous observons dès aujourd'hui l'émergence des objets connectés au quotidien, tandis que l'Intelligence Artificielle s'inscrit de plus en plus dans le paysage professionnel. En effet, l'on voit se développer des robots de surveillance, dont certains ont été présentés au **Salon Milipol** à Paris en novembre dernier. (...)

Robots de sécurité : qui sont-ils ?

Qu'est-ce que c'est ?

Il existe à ce jour différents robots de sécurité. Mais ces derniers ont pour objectif commun la surveillance d'un site en simplifiant, améliorant ou remplaçant la surveillance humaine. Certains d'entre eux entrent peu à peu sur le marché français, comme le robot E-vigilante, créé par EOS Innovation ou encore Jack, conçu par **TBC-France**. Tous deux différents mais pas moins innovants, ces robots de sécurité révolutionnent à eux seuls l'activité de sécurité.



Dans quel cas les utiliser ?

E-vigilante, pour la surveillance des sites industriels

Le robot de sécurité E-vigilante intervient dans la surveillance de sites industriels, tels que les hangars et entrepôts. Très discret, il commence sa ronde à une heure prédéfinie et se déplace en autonomie dans les locaux. Intelligent, E-vigilante sait différencier une réelle intrusion du passage d'un rongeur. Lors d'une détection d'intrusion, le robot de sécurité alerte l'opérateur, qui peut alors prendre le contrôle du robot à distance. Dès lors, ce dernier peut vérifier l'intrusion et agir en conséquence en prévenant les forces compétentes. E-Vigilante possède également un système de dissuasion avec alarme et flash aveuglants, permettant d'éloigner les intrus hors du site.

Source : Sékur, novembre 2025

Annexe 5 : attendus du sujet 2 de l'épreuve 1 d'admission

Question 1 : Vous proposez à la dirigeante de Bergère de France vos pistes d'amélioration qui seront présentées lors de la prochaine réunion trimestrielle. Votre présentation s'appuie notamment sur un support numérique incluant le plan du site (ressource 4), où vos propositions de sécurisation seront modélisées.

Le jury a apprécié la prestation de la personne candidate à partir des attendus suivants :

Qualité de l'exposé et de la résolution du/des problème(s)

Adaptation des solutions à l'environnement professionnel du sujet

Utilisation pertinente et adaptée des documents proposés, y compris la bibliothèque numérique

Mobilisation des techniques, savoirs et savoir-faire professionnels, y compris numériques

Pour atteindre un niveau très satisfaisant, la personne candidate doit proposer une solution de sécurisation, intégrant des moyens humains et matériels, cohérente et adaptée à la demande du client avec un coût cohérent avec la situation financière de Bergère de France. Comme par exemple :

- ⇒ Des moyens périmétriques périphériques, volumétriques et ponctuels (dans le bureau de la directrice pour le brevet de la laine verte), système de vidéosurveillance, d'anti-intrusion au niveau du grillage (ou éventuellement des barbelés) et au niveau des zones de stockage (cambriolage), contrôle d'accès.
- ⇒ Proposer de gérer les alarmes (SSI, sprinklage, intrusion)
- ⇒ proposer de la télésurveillance ou télésécurité pour le système anti-intrusion et les alarmes (fermeture de l'établissement et en l'absence de l'agent de sécurité)
- ⇒ Revoir le protocole d'entrée, le plan de prévention
- ⇒ Contrôler les accès des livraisons et expéditions
- ⇒ Proposer une main courante électronique
- ⇒ Améliorer le contrôle d'accès (badge visiteur, personnel....)
- ⇒ Prévoir des rondes de surveillances (ainsi possibilité contrôle des EPI)

Attention : la prise en charge opérationnelle des accidents du travail n'entre pas dans le périmètre des missions des entreprises de sécurité. En revanche, la personne candidate peut apporter des conseils préventifs au client (vigilance des agents de sécurité sur le port des EPI et une information à la direction des manquements constatés, etc.)

- ⇒ Prévoir des exercices évacuation tous les 6 mois (réglementation)

Il est attendu un choix de sécurisation adapté à la situation financière de Bergère de France : ne pas proposer des solutions trop coûteuses avec des drones, de l'IA, un nombre exagéré d'agents de sécurité, etc. et inadaptées aux risques.

On attend de la personne candidate qu'elle présente un plan modifié (ressource 4) avec les moyens humains et moyens techniques et inclut une dimension environnementale dans cette solution (recyclage, formation des agents de sécurité aux eco-gestes)

La présentation à l'aide d'un support informatique (type diaporama) est appréciée.

Question 2 : Vous élaborez un modèle de tableau de bord numérique dédié à ce suivi.

Le jury a apprécié la prestation de la personne candidate à partir des attendus suivants :

Qualité de
l'exposé et de la
résolution du/des
problème(s)

Adaptation des solutions à l'environnement professionnel du sujet

Utilisation pertinente et adaptée des documents proposés, y compris la bibliothèque numérique

Mobilisation des techniques, savoirs et savoir-faire professionnels, y compris numériques

Pour atteindre un niveau très satisfaisant, la personne candidate doit présenter un tableau de bord avec des indicateurs pertinents qui permettent notamment :

- ⇒ un suivi des activités (nombre de rondes et leur durée, nombre d'entrée de véhicules, visiteurs, de transporteurs, le nombre d'agents, etc.) ;
- ⇒ un suivi des anomalies (exemple : non port des EPI, nombre de levées de doute) et des incidents....) ;
- ⇒ un suivi des actions éco-gestes.

Elle propose une présentation visuelle adaptée au client : avec des tableaux, des graphiques, un titre; et il utilise l'outil informatique adapté à l'indicateur.

Annexe 6 : sujets et attendus de l'épreuve 2 d'admission

Question contextualisée 1

Lors d'une sortie scolaire d'une classe de terminale Métiers de la Sécurité au tribunal judiciaire, deux élèves sont impliqués dans une altercation physique violente, accompagnée de propos à caractère raciste. La scène se déroule dans le bus : certains élèves tentent de calmer la situation tandis que d'autres l'encouragent. Par ailleurs, plusieurs élèves filment l'incident et le relaient sur les réseaux sociaux. Comment réagissez-vous ?

Pistes de solution

Un exemple de traitement possible

“Dans cette situation, je commence par sécuriser le groupe et faire cesser l'altercation. J'interviens avec calme et fermeté, je condamne clairement les propos racistes, je fais cesser les captations vidéo, j'alerte immédiatement ma hiérarchie et je rends compte par écrit de manière factuelle. Ensuite, l'équipe éducative doit protéger la victime, il faut distinguer les responsabilités des élèves, traiter la diffusion sur les réseaux sociaux et construire une réponse à la fois disciplinaire, éducative et réparatrice, en lien avec les valeurs de la République et les exigences de la filière Métiers de la Sécurité.”

Sur le plan juridique et réglementaire, cette situation mobilise plusieurs cadres : l'obligation de surveillance de l'enseignant(e) pendant une sortie scolaire, le régime des violences volontaires, la condamnation des propos racistes et discriminatoires, le droit à l'image, la répression de l'enregistrement et de la diffusion d'images de violence, ainsi que la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement. L'enseignant(e) doit agir dans le cadre institutionnel : sécuriser, alerter sa hiérarchie, protéger la victime, faire cesser les captations, rendre compte objectivement et contribuer à une réponse à la fois disciplinaire, éducative et réparatrice.

Question contextualisée 2

Vous vous déplacez dans l'établissement, quand un élève de votre classe de seconde baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, accompagné d'un ami, qui lui est en classe de première année CAP Agent de sécurité, vous interpellent.

Le second vous montre une vidéo montrant plusieurs élèves jetant des tables et des chaises à travers une salle pendant le cours de votre collègue qui, selon les dires du lycéen, avait dû s'absenter pour récupérer des documents à la photocopieuse. Cette vidéo est consultable sur les réseaux. Comment réagissez-vous ?

Pistes de solution

Un exemple de traitement possible

« Je sécurise immédiatement, j'alerte l'institution, je protège la victime, je rends compte objectivement, puis je participe à une réponse éducative et disciplinaire proportionnée. »

Sur le plan juridique et réglementaire, cette situation mobilise plusieurs cadres : le règlement intérieur de l'établissement, l'obligation de sécurité et de surveillance, la protection des personnes et des biens, le régime disciplinaire applicable aux élèves, les règles relatives à la dégradation de biens, ainsi que le droit à l'image et la responsabilité numérique liée à la diffusion de vidéos sur les réseaux sociaux. L'enseignant(e) informé(e) doit adopter une posture professionnelle : ne pas commenter publiquement la vidéo ni la pratique du collègue, alerter immédiatement la hiérarchie, transmettre un compte rendu factuel, contribuer à l'identification des responsabilités dans un cadre institutionnel et participer à une réponse éducative, disciplinaire et réparatrice proportionnée.

Question contextualisée 3

Vous enseignez auprès d'une classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité.

Vous êtes également professeur(e) principal(e) de la classe.

Au cours du bilan du premier semestre, un des élèves de la classe, considéré comme provocateur, n'accepte pas les remarques que vous avez formulées. Il conteste l'avertissement pour comportement que le conseil de classe lui a attribué. Il vous outrage en déclarant « vous vous permettez de faire des remarques car vous vous sentez protégé (e) à l'intérieur du lycée par le proviseur, mais, vous verrez, en dehors de l'établissement, vous ferez moins le (la) malin (e) ! ». Comment réagissez-vous ?

Pistes de solution

Un exemple de traitement possible

« Face à cette situation, je ne banalise pas les propos tenus. Je les analyse comme une atteinte grave au respect dû à un personnel et comme une menace implicite. Je garde une posture calme et ferme, je mets fin à l'échange pour éviter l'escalade, j'alerte immédiatement ma hiérarchie et je rédige un rapport factuel. La réponse doit être institutionnelle, proportionnée et éducative : protection de l'enseignant, rappel du cadre, éventuelle procédure disciplinaire, information de la famille et travail sur la maîtrise de soi, le respect de l'autorité légitime et la posture professionnelle attendue en Métiers de la sécurité. »

Sur le plan juridique et réglementaire, cette situation mobilise le respect dû aux personnels de l'Éducation nationale, le règlement intérieur, la notion d'outrage envers une personne chargée d'une mission de service public, la menace ou l'intimidation envers un agent public, le régime disciplinaire applicable aux élèves, le principe du contradictoire et la protection fonctionnelle de l'enseignant(e). La personne candidate doit montrer qu'elle distingue la contestation possible d'une décision scolaire et l'intimidation inacceptable. Il faut adopter une posture calme et ferme, ne pas répondre sur le registre de la provocation, alerter immédiatement la hiérarchie, rédiger un rapport factuel et s'inscrire dans une réponse institutionnelle, proportionnée, protectrice et éducative.

Question contextualisée 4

Dans le cadre d'un cours sur " la gestion des conflits et le respect du cadre légal dans les interventions", vous organisez un jeu de rôle : les élèves doivent simuler une intervention d'agents de sécurité lors d'un contrôle d'accès à un événement public.

Lors de cette mise en situation, un élève refuse qu'une camarade joue le rôle d'agent de sécurité, en déclarant devant la classe : "De toute façon, une fille ne peut pas gérer ce genre de situation, ce n'est pas un métier pour elle."

Dans la foulée, quelques élèves rient ou approuvent ; la camarade concernée se renferme et ne souhaite plus participer. Comment réagissez-vous ?

Pistes de solution

Un exemple de traitement possible

« Face à cette situation, je ne laisse pas passer le propos sexiste. J'interromps l'activité, je rappelle calmement mais fermement le principe d'égalité entre les filles et les garçons et les exigences de non-discrimination du service public. Je protège l'élève visée sans l'exposer davantage, je reprends l'élève auteur du propos, je travaille avec le groupe sur la responsabilité des témoins et je donne une suite éducative en lien avec les compétences attendues dans les métiers de la sécurité : neutralité, respect du cadre légal, maîtrise de soi, discernement et respect de la dignité des personnes. »

Sur le plan juridique et réglementaire, cette situation mobilise le principe d'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre les préjugés sexistes, le refus des discriminations fondées sur le sexe, le respect de la dignité de l'élève, le règlement intérieur de l'établissement et les exigences du service public d'éducation. Le propos tenu par l'élève repose sur un stéréotype sexiste et discriminatoire : il doit être clairement repris par l'enseignant(e), sans humiliation, afin de protéger l'élève visée, de rappeler le cadre républicain et de faire le lien avec les exigences professionnelles des métiers de la sécurité : neutralité, respect du cadre légal, travail en équipe, discernement et non-discrimination.